

AFRIQUE CENTRALE

Un cardinal, une libération

Si du côté du Vatican, la création par le pape François du cardinal Fridolin Ambongo, fils de RD Congo et évêque de Kinshasa, a été célébrée par les fidèles de l'église catholique dans son pays et au-delà, du côté de Yaoundé et Douala, au Cameroun, la libération de l'opposant Maurice Kamto, incarcéré depuis huit mois pour des motifs de contestation violente des résultats de la dernière présidentielle, a aussi été bien accueillie.

Les partisans de Kamto ont ainsi manifesté leur joie d'autant que ce dernier recouvre la liberté avec plusieurs de ses collaborateurs, cerise sur le gâteau dans

la suite des assises du grand dialogue national initié par les autorités du pays. Lequel dialogue a préconisé un statut spécial pour les régions anglophones du Cameroun cabrées contre le peu d'attention dont seraient victimes la population de la part des pouvoirs publics.

On peut faire allusion à des signes d'espérance et de décrispation dans une région d'Afrique centrale qui, à l'instar de toutes les autres sur le continent, a besoin d'un peu de prière et d'unité pour mieux affronter les défis qui se présentent à elle sur la route du développement.

Pages 7 et 11



Le pape François congratulant le cardinal Fridolin Ambongo (DR)

FORMATION QUALIFIANTE

Plus de cinq milliards FCFA au profit des centres d'éducation et d'apprentissage



Antoine Thomas Nicéphore Fylla, Calixte Nganongo et François Barateau

L'Agence française de développement (AFD) a accordé, au Congo, 5 247 656 000 francs CFA destinés à financer le projet d'appui aux centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (Cefa) pour une durée

de cinq ans. La convention relative à ce don a été signée le 4 octobre entre l'AFD, représentée par l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, et le gouvernement par le ministre des Finances et du budget, Ca-

lixte Nganongo, qui a déclaré que cette aide sous forme de don s'inscrit dans le cadre du contrat de désendettement et de développement signé entre le Congo et la France.

Page 4

GESTION DES FRÉQUENCES

Des experts formés à Brazzaville sur l'emploi d'un logiciel

Une cinquantaine d'experts en gestion du spectre des fréquences des pays africains francophones ont bénéficié, pendant cinq jours, d'une formation à l'utilisation du SM4DC, un logiciel créé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans le but de pallier les faiblesses constatées dans la notification des assignations de fréquences dans les pays en développement.

Le séminaire a été organisé par l'UIT en partenariat avec l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques du Congo.

Page 5

DIABLES ROUGES

Forfaits en série pour le match contre la Thaïlande

Alors que se profile le départ pour Bangkok, où la sélection congolaise de football affrontera jeudi l'équipe nationale de la Thaïlande, Les Eléphants de guerre, les absences de plusieurs joueurs semblent être actées du côté des Diables rouges.

Des quinze joueurs qui devaient initialement quitter aujourd'hui l'aéroport Charles-de-Gaulle, Thievy Bifouma, Marvin Baudry, Baron Kibamba, Fernand Mayembo et Mavis Tchibota vont manquer à l'appel.

Page 10

EDITORIAL

Congrès

Page 2

ÉDITORIAL

Congrès

La nouvelle de la tenue, au mois de décembre prochain, du cinquième congrès ordinaire du Parti congolais du travail-PCT- est tombée le 29 septembre dernier, annoncée à l'issue de la réunion du bureau politique de cette formation politique. Elle met fin, pour un temps, à deux questions majeures, la première portant sur la nature de l'événement et la seconde sur la date de son déroulement.

Rendez-vous est donc pris pour que dans trois mois, le plus ancien parti de l'arène congolaise, si attaché au mois de décembre qui l'a vu naître, en 1969, ainsi que son fondateur, Marien Ngouabi, en 1938, scrute sa marche vers le futur. On a entendu dire, au sortir de la réunion évoquée plus haut, « plus de débat, plus de discussion stérile », notamment autour du problème du cumul des postes, l'un de ceux qui agitaient la cour.

Il va sans dire que pour ce congrès, l'assainissement du climat au sein du PCT passera par une sévère autocritique de son fonctionnement. Il y a près de trois décennies, quand survint la Conférence nationale souveraine, ce parti joua sa survie pour ne pas disparaître. Un autre moment qui faillit le consumer corps et biens est celui de sa refondation manquée. Il n'est pas certain qu'il n'en porte pas encore les séquelles comme de tout temps après les nombreuses crises internes des années 1970.

Tout bien considéré, le congrès prochain, dont le thème n'est pas encore dévoilé, ne pourrait pas passer sous silence les échéances majeures de 2021 et 2022, l'élection présidentielle et les élections législatives. Si la seconde échéance concernant le renouvellement des mandats des députés à l'Assemblée nationale peut paraître lointaine, la première relative au quinquennat présidentiel est proche.

La nature des résolutions, recommandations, messages de soutien et autres proclamations qui découleront de ces assises tant annoncées, tant repoussées et finalement fixées, rendra compte à l'opinion des futurs grands choix du PCT dont, c'est un détail qui ajoute à la spéculation, le nouveau siège sorti de terre à Mpila attend d'être inauguré.

Les Dépêches de Brazzaville

DESCENTE PARLEMENTAIRE

Ferréol Constant Patrick Gassakys préoccupé par la délinquance numérique

L'élu du Parti congolais du travail à Poto-Poto III a fait, le 30 septembre à Brazzaville, le point de la sixième session ordinaire de l'Assemblée nationale, expliquant l'importance des lois sur la cybercriminalité et la cyber-sécurité.



Pose de l'honorable avec les parents d'élèves Adiac

Le député a largement expliqué à ses mandants l'importance des lois qui concernent plus la vie publique, le social, la vulnérabilité, notamment la santé, l'éducation, l'environnement et l'aménagement du territoire, l'eau et l'électricité. Les lois sur la cybercriminalité et la cyber-sécurité permettent pareillement d'instaurer un climat de confiance entre les citoyens et sont appropriés pour lutter contre la délinquance numérique, un phénomène en plein développement au Congo.

« On a estimé qu'il était nécessaire de légiférer sur la cyber-sécurité car c'est un secteur encore fragile. La loi sur la cyber-sécurité est une mesure de protection d'un ensemble de systèmes d'informations, de technologies et de réseaux de communication, d'ordinateurs ainsi que des données contre les attaques », a commenté Ferréol Constant Patrick Gassakys.

Il s'est appesanti aussi sur la ratification du deuxième financement additionnel de l'accord du projet Lisungi, un dispositif de protection sociale des ménages pauvres. « C'est la volonté du gouvernement du Congo, en collaboration avec les Nations

unies, d'aider les défavorisés. Le projet Lisungi est relancé et des milliers de ménages sont bénéficiaires. Nous allons essayer de discuter pour qu'au niveau de notre circonscription, les ménages pauvres puissent aussi en bénéficier car il renforce la sécurité sociale », a expliqué l'élu du peuple. En 2014, le projet Lisungi était encore en phase expérimentale dans les départements du Pool, de la Sangha et de la Likouala, à cause du nombre important des vulnérables.

Au sujet de l'accord Congo-FMI, il a rassuré que l'Assemblée nationale a eu des réponses appropriées sur bien d'autres questions posées aux membres du gouvernement.

Suite à une intox audio qui circule sur les réseaux sociaux au sujet des moustiquaires imprégnées qui seraient empoisonnées, Gassakys a simplement demandé à la population de recevoir ces moustiquaires. « Les moustiquaires imprégnées d'insecticide sont un moyen efficace pour la prévention du paludisme et de l'anémie chez les femmes enceintes et dans notre circonscription il y a trop de moustiques », a indiqué l'honorable Ferréol Constant

Patrick Gassakys. Sur les vingt-sept affaires, quinze ont été examinés et adoptés par l'assemblée nationale lors de la 6e session ordinaire de l'Assemblée nationale. La chambre basse a adopté, entre autres, les lois portant sur : la lutte contre la cybercriminalité, la cyber-sécurité, les transactions électroniques, création des agences nationales de sécurité, protection des données à caractère personnel, création des zones économiques spéciales de Brazzaville, Oyo-Ollombo et de Ouessou, création de l'autorité de régulation des zones économiques et spéciales.

Très réputé au sein de ses mandants pour son humanisme, le député a profité de la rentrée parlementaire qui a coïncidé avec celle des classes pour distribuer des tonnes de kits scolaires aux parents d'élèves de sa circonscription, une manière de jouer sa partition à la formation de l'élite juvénile congolaise. Plusieurs familles de communautés étrangères vivant à Poto-Poto, un des plus anciens quartiers cosmopolites de Brazzaville, ont aussi bénéficié des kits scolaires pour leurs enfants.

Fortuné Ibara

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raissa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service)

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Mauakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphonie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

VIE DES PARTIS

Le CDR annonce le renouvellement de ses instances

La formation politique a inauguré son nouveau siège national, le 4 octobre à Brazzaville, saisissant cette occasion pour décliner ses défis majeurs à l'heure actuelle.



Membre de la Convention des partis républicains, le Congrès pour la démocratie et la République (CDR) de Bonaventure Boudzika entend renouveler ses instances dirigeantes à l'issue du Conseil national qui se tiendra sous peu. En effet, cette rencontre ouvrira la porte aux préparatifs du premier congrès du CDR et à la restructuration des fédérations à l'échelon national. « Toutes les forces vives du CDR sont appelées, chacune selon son champ d'action et ses compétences, à tout mettre en œuvre pour l'aboutissement heureux de ces événements qui, à coup sûr, seront des moments décisifs dans la marche de notre parti », a exhorté le premier vice-président du CDR, Hervé Ika.

Un nouveau siège pour le parti

L'article 11 de la loi organique n°20-2017 du 12 mai 2017 relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des partis politiques fait obligation à ceux-ci de disposer, outre le siège national, des sièges permanents et des membres dans tous

les départements. C'est en voulant se conformer à cette loi que le CDR vient de se doter d'un nouveau siège, érigé en face de la cité scientifique de Brazzaville, notamment sur l'avenue Gascogne au quartier Ngangouoni/Château d'eau, dans le premier arrondissement Makélékélé. La structure comprend, entre autres, quatre bureaux permanents ; une salle de conférences ; une salle VIP et un espace de grandes réunions.

« Le CDR est un parti républicain. Un parti républicain en principe devrait respecter les lois et règlements de la République. Ce n'est pas le siège qui fait un parti, mais un parti sans siège n'en est pas un. C'est pourquoi, nous avons doté notre parti d'un cadre idéal de travail, pour mieux travailler et mieux réfléchir. Nous pensons que c'est une exigence de la loi sur les partis politiques, donc il fallait s'arrimer coûte que coûte », a expliqué Bonaventure Boudzika.

Selon lui, cette dynamique qui vient de commencer à Brazzaville se poursuivra sur l'ensemble du territoire national.

Dans chaque département, un parti doit, a-t-il reconnu, être doté d'un siège. Mais pour y arriver, des sacrifices sont à consentir à travers des cotisations des membres. Le but étant de doter les cadres et militants d'un espace idéal leur permettant de mieux travailler pour des futures batailles politiques.

« Cette dynamique va se poursuivre justement. Aujourd'hui, nous avons reçu les présidents fédéraux de Pointe-Noire, des Plateaux et de la Sangha qui nous ont apporté les exigences du ministère de l'Intérieur. Donc, nous pensons que c'est une dynamique qui a commencé en miniature à l'intérieur et va se poursuivre dans tous les départements, ce n'est que comme cela que nous allons respecter la loi », a conclu le député de Makélékélé 3, précisant que la salle peut s'ouvrir à d'autres partis qui n'ont pas encore rempli les conditions.

Créé le 4 avril 2007, le CDR veut s'imposer comme une « véritable alternative » dans le projet national de consolidation de la démocratie au Congo.

Parfait Wilfried Douniama

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Un secteur encore à promouvoir

La conférence internationale JCertif, une plate-forme constituée des passionnés des techniques de l'information et de la communication, a organisé, du 3 au 5 octobre à Brazzaville, une rencontre sur le thème « Le paiement mobile à l'épreuve du numérique », au cours de laquelle il a été souligné la nécessité de développer ce secteur dans le pays.

La rencontre, la dixième du genre, constitue un cadre permettant aux décideurs publics et privés ainsi qu'aux professionnels et au public d'échanger et de partager les expériences en matière du numérique. Elle vise à susciter auprès des jeunes l'appropriation de ce secteur et de promouvoir la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Présidant la cérémonie d'ouverture, le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, a déclaré : « Nous devons développer une culture numérique à tous les niveaux, pour permettre à l'ensemble de la population d'en tirer pleinement profit », avant d'ajouter : « Nous ne devons pas subir la quatrième révolution numérique, mais plutôt la vivre pleinement, afin d'en saisir toutes les potentialités, en modifiant nos manières de travailler jusqu'au cœur de nos services publics ».

Outre le thème principal, les participants ont également débattu autour des thématiques telles la monétique et paiement, l'identification et sécurité puis le e-gouvernance et services.

Les partenaires ont réitéré, à cette occasion, leur engagement à accompagner cette conférence. Signalons que pour arrimer le Congo au développement de l'économie numérique, le gouvernement a procédé notamment à l'implantation des infrastructures indispensables. De cette volonté gouvernementale découle également la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, un outil essentiel pour ériger le pays en véritable société de l'information grâce au développement du e-gouvernement qui consiste à généraliser l'utilisation des techniques de l'information et de la communication dans les administrations afin d'améliorer le service public et la gouvernance ; le e-business visant à promouvoir le secteur privé dans les transactions électroniques ; en fin le e-citoyen. Le cadre institutionnel mis en place a évolué avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information, créée pour apporter une réponse coordonnée en cas d'incidents et de prévenir les éventuelles crises liées au numérique.

Lopelle Mboussa Gassia

LE FAIT DU JOUR

Deux géants

L'Afrique du Sud et le Nigeria sont deux pôles de référence en Afrique quand on parle développement économique. Le premier pays a longtemps mené la course en tête comme première économie du continent. Il a depuis été déclassé par le second, fort de ses 510 milliards de dollars américains (2013) de produit intérieur brut, bien au-dessus des 370 milliards de dollars pour l'Afrique du Sud. Cette dernière se battra-t-elle sans doute pour reconquérir son rang perdu tandis que le Nigeria cherchera pour sa part à durer.

Qu'est donc allé faire le président nigérian, Muhammadu Buhari, chez son homologue sud-africain, Cyril Ramaphosa,

le 3 octobre ? Tenter d'apaiser les tensions survenues à la suite des violences xénophobes dont plusieurs ressortissants nigériens en Afrique du Sud ont été la cible et en même temps relancer la coopération bilatérale qui a pu souffrir de ces événements. A noter, par ailleurs, les représailles à l'encontre des intérêts sud-africains au Nigeria.

Quand la situation se tend comme elle l'a été entre les deux pays, la diplomatie des chefs est toujours la bienvenue en ce qu'elle permet d'éteindre le feu. L'entrevue Buhari-Ramaphosa est pour tout dire un message fort qui peut influencer positivement sur le comportement de ceux qui, ici ou ailleurs, s'en prennent aux étrangers

chaque fois qu'ils sont confrontés à leurs propres difficultés.

Il n'y a pas cependant lieu, dans la situation actuelle, de ne pas considérer Pretoria et Abuja comme deux géants en mesure de prolonger leur rivalité sur un plus long terme car chacun ne s'empêchera pas de défendre ses intérêts autant que faire se peut. Ce qu'il faut souhaiter pour le bien de tous est qu'entre ces composantes essentielles de la zone de libre-échange continentale africaine, lancée il y a peu, la mésentente soit intelligente, pour ne pas dire cordiale.

Quelques années ont passé où quand on murmurait les noms des pays susceptibles de représenter l'Afrique au Conseil de sécurité de l'ONU comme membre

permanent, l'Afrique du Sud, le Nigeria et aussi l'Égypte étaient cités. La référence, c'était leur niveau de développement, notion relative bien sûr, une certaine stabilité intérieure. Pour dire qu'à ce niveau, les sujets de concurrence ne manquent pas.

Même si la réforme des Nations unies n'est pas pour maintenant, la position acquise par les deux pays laisse dire qu'ils ambitionneront toujours d'aller de l'avant. Dans cette quête de notoriété, la façon d'accueillir et de traiter les étrangers qui foulent son sol peut être un indice déterminant pour le climat des affaires, pour ce que les investisseurs affectionnent par-dessus-tout, la paix intérieure.

Gankama N'Siah

COOPÉRATION

L'AFD octroie 5,2 milliards francs CFA pour la formation professionnelle au Congo

Une convention de dons a été signée à Brazzaville, le 4 octobre, entre le ministre des Finances et du budget, Calixte Ngranongo, et l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau.

L'enveloppe de huit millions d'euros, soit 5 247 656 francs CFA, est destinée à financer un projet d'appui aux centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (Cefa), favorisant l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Cette aide financière de l'Agence française de développement (AFD) s'inscrit dans le cadre du contrat de désendettement et de développement signé entre le Congo et la France. D'après le ministre Calixte Ngranongo, elle va contribuer, durant les cinq prochaines années, au développement socio-économique du pays, à la formation qualifiante.

« Le projet permettra de ren-



Les deux parties peu après la signature de la convention de dons.

« Le projet permettra de renforcer le cadre institutionnel et partenarial de la formation professionnelle au Congo ; de créer un réseau d'établissements de référence pour la formation des ouvriers qualifiés dans les secteurs porteurs et d'offrir à la jeunesse congolaise l'opportunité de former et de maximiser leur employabilité »

forcer le cadre institutionnel et partenarial de la formation professionnelle au Congo ; de créer un réseau d'établissements de référence pour la formation des ouvriers qualifiés dans les secteurs porteurs et d'offrir à la jeunesse congolaise l'opportunité de former et de maximiser leur

employabilité », a signifié le ministre congolais. La première phase du projet est consacrée au renforcement des Cefa existants, puis la création des conditions nécessaires à leur autonomisation à travers un mécanisme de financement, l'implication des milieux professionnels.

La seconde étape va consister à mettre en place des mécanismes de financement pérennes en partie autoportés par les mêmes centres.

Pour cela, le projet va réhabiliter un Cefa à Boko, dans le Pool, et construire un centre de formation sur les métiers ruraux dans la même localité. Il va améliorer les conditions d'enseignement et apporter une assistance technique pour renforcer le réseau des établissements à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. L'ensemble du programme sera exécuté par le ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, avec un appui de l'opérateur «Expertise France».

Le suivi est confié à l'AFD, comme en témoigne la présence à la cérémonie de signature de la convention de dons du ministre de tutelle, Antoine Thomas Nicéphore Fylla et du directeur de l'AFD, Lionel Cafférini.

Fiacre Kombo

AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution financière de la place recrute des Caissiers

PROFIL RECHERCHE :

- Avoir au minimum un Bac + 3 en Banque et Assurance, en Finance et Gestion Bancaire, Gestion Financière et Fiscale, Economie Monétaire et Financière ;
- Avoir d'excellentes aptitudes à la communication et au service à la clientèle, de solides compétences en mathématiques ;
- Savoir traiter et inscrire les opérations courantes des clients de la banque : recevoir des dépôts et des remboursements de prêts, encaisser des chèques, émettre des retraits d'épargne et enregistrer tous les dépôts effectués par les clients le jour même ;
- Savoir effectuer des tâches spécialisées comme des traites bancaires et mandats personnels ou convertir des devises ;
- Savoir compter les espèces ;
- Avoir la maîtrise parfaite du Français, d'une autre langue (le Chinois de préférence) ainsi qu'une (1) année d'expérience dans une institution financière de la place, dans la zone CEMAC, dans une coopérative d'épargne ou de crédit serait un atout ;
- Etre disponible à travailler en dehors des horaires réguliers
- Etre rigoureux et objectif
- Etre intègre, moral et loyal
- Etre dynamique et organisé
- Avoir l'esprit d'équipe.

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- CV accompagné d'une photo et d'une lettre de motivation
 - Références des deux précédents employeurs (le cas échéant)
- Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse suivante : recrutement.talent@yahoo.com au plus tard le 15 Octobre 2019 à 17h00.

Aucun dossier ne sera pris en compte dépasser ce délai.

NB : seuls les candidats (es) présélectionnés (es) seront convoqués(es) pour passer le test et les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

IMPORTANT DISTRIBUTEUR DE MATERIEL INDUSTRIEL ET ELECTRIQUE

RECHERCHE

VENDEUR COMPTOIR

Placé dans l'organigramme sous la responsabilité du Directeur Commercial, le candidat aura la charge d'accueillir les clients et de vendre les produits des marques que la société représente.

I. Description du poste

- Accueillir les clients au comptoir du magasin et les renseigner
- Vendre des produits en mettant en valeur leurs aspects techniques
- Gérer les commandes des clients
- Assurer la facturation aux clients et participer à la clôture de la caisse
- Organiser la présentation des produits dans le showroom
- Aider et informer les clients dans le cadre du service après-vente

II. Qualifications et aptitudes

1. Diplôme requis

Bac+2 ou licence commerciale en vente- techniques commerciales- actions commerciales

2. Postes précédents

Vendeur

Technico-commercial

3. Expérience professionnelle souhaitée

Deux ans au minimum

4. Qualités requises

- Avoir une double compétence : technique d'une part, car il faut connaître les caractéristiques techniques de chaque produit. Et, d'autre part, commercial afin d'identifier les besoins de sa clientèle et l'informer de manière pertinente
- Avoir une écoute active, être relationnel, avoir un esprit de curiosité ainsi qu'un bon sens de l'organisation, s'informer des évolutions techniques des produits de l'entreprise, s'informer des évolutions du marché et de la concurrence
- Connaître l'outil informatique (Excel- Word- Logiciel Sage)
- Être titulaire d'un permis de conduire catégorie B

III. Contact - rémunération - lieu

1- Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à : recrutementindustrie46@gmail.com ou encore déposer vos dossiers au bureau des Dépêches de Brazzaville à Pointe-Noire vers la radio Pointe-Noire

2- La rémunération sera à la hauteur de la compétence du candidat

3- Dernier délai de transmission des CV : le 15 octobre 2019

4- Lieu de travail : Pointe-Noire – République du Congo

GESTION DU SPECTRE DES FRÉQUENCES

Des experts formés à Brazzaville sur l'emploi d'un logiciel approprié

Une cinquantaine d'experts en gestion du spectre des fréquences des pays de l'espace francophone africain ont bénéficié, pendant cinq jours, d'une formation à l'utilisation du SMS4DC, un logiciel créé par le Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT) afin de pallier les faiblesses constatées dans la notification des assignations de fréquences dans les pays en développement.

Le séminaire de Brazzaville a permis aux experts de saisir l'intérêt et l'utilisation du logiciel SMS4DC, dont la version 5.1 complètement transformée permet d'aller au-delà des signalements de fréquences au niveau international. La nouvelle version du logiciel, a souligné le représentant de l'UIT-Afrique centrale, Jean-Jacques Massima-Landji, a été étudiée afin de permettre aux pays d'effectuer, par ailleurs, des opérations de facturation et de comptabilité.

« Ce logiciel, un outil pratique, fiable et peu cher, est utilisé par les grandes sociétés. Nous avons formé les experts à la nouvelle version parce que nous avons demandé à l'UIT de nous permettre d'autres applications. C'est un logiciel qui évolue. Nous sommes à la version 5.1 et cela permet de mettre à jour le tableau national d'attribution des fréquences », a-t-il souligné.

La formation des experts vient d'un constat. Alors que les fréquences sont naturellement bien attribuées, l'UIT constate malheureusement une faible notification de celles-ci dans le registre international lorsqu'elles sont assignées



Jean-Jacques Massima et Benjamin Mouandza avec un échantillon d'experts, certificat de formation en main

à un service. Chaque pays, en effet, a des fréquences qui lui sont proposées pour être assignées à des services divers, comme la télévision, les télécommunications terrestres et spatiales. Ces fréquences font l'objet d'une mise à jour permanente prévue à cet effet dans le registre international. C'est ce que l'on appelle notification.

« Si l'on affecte une fréquence à la radio télévision congolaise, elle doit être

notifiée dans la base des données mondiales où l'on enregistre toutes les fréquences du monde entier et selon les services auxquels elles sont attribuées », a expliqué Jean-Jacques Massima-Landji.

A Brazzaville, le séminaire a eu pour objectif de renforcer les capacités des acteurs afin que les pays arrivent à un taux de notification des assignations de fréquences de 90%. Plusieurs d'entre eux,

dont le Congo, stagnent encore à 30% de notification et de nombreuses fréquences allouées à des services ne sont pas déclarés au niveau international.

« L'UIT demande aux pays de bien signaler toutes les fréquences et cela permet d'éviter les interférences qui sont préjudiciables. Parce qu'il ne faut pas qu'un service aéronotique, par exemple, utilise une fréquence qui est prévue pour un autre service que

celui attendu pour l'atterrissage d'un avion », a illustré un expert au terme de la formation.

Intégré par l'UIT avec l'appui de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (Arpce) en République du Congo, le séminaire a traduit dans les faits l'initiative Prida de l'UIT et de l'Union africaine qui vise à promouvoir sur l'ensemble du continent l'accès universel et abordable au haut débit large bande. Il s'agit, a précisé Benjamin Mouandza, directeur des ressources en fréquences à l'Arpce, de faciliter l'utilisation efficace du spectre de fréquences, à travers l'harmonisation des cadres politique, juridique et réglementaire en matière des télécommunications.

Parmi les acquis de ce séminaire, les experts ont cité les meilleures pratiques dans l'attribution des licences, le traitement des interférences nuisibles, la tarification, la notification, mais aussi la gestion des tableaux nationaux d'attribution des fréquences, afin de les rendre disponibles pour le haut débit large bande en Afrique.

Quentin Loubou

SÉCURITÉ

Des policiers en pleine manœuvre

Les Unités d'intervention de la direction générale de la police ont livré, le 4 octobre, des exercices de simulation de maintien d'ordre dans les différents sites à Kintélé, la banlieue nord de Brazzaville.



Scénario des policiers en lutte contre les groupes de gangs armés/Adiac

L'objectif de l'exercice visait à renforcer les capacités opérationnelles des structures chargées de maintenir l'ordre dans la société confrontée aux défis sécuritaires multiples et variés.

Les scénarios ont fait suite à une formation organisée pendant plusieurs jours. Ils ont concerné l'activité aérienne avec la délivrance des personnes prises en otage dans un village par un groupe de bandits armés.

L'exercice sur le maintien et le rétablissement d'ordre a permis de montrer aux policiers comment rétablir l'ordre lors des dérapages dans les manifestations publiques, par exemple les meetings. Il a été illustré par une démonstration entre les manifestants et les forces de l'ordre. Par contre, pour la gestion démocratique des foules et la lutte contre la délinquance dans des voies publiques,

l'exercice a conduit ces derniers à traquer les assaillants qui détruisent les édifices et les biens publics en brûlant des véhicules.

La lutte contre les groupes de gangs armés a conduit les unités d'intervention à barrer la route aux hommes à main armée dans les véhicules suite à un braquage. Cet exercice a été présenté par l'unité de police spécialisée: le Groupe de répression du banditisme.

Parmi les scénarios, figuraient également celui sur la surveillance des frontières avec l'arrestation de certaines personnes qui posaient des actes de vandalisme sur le fleuve Congo. Le directeur de la sécurité publique, le colonel Didace Delphin Yobi, a expliqué que tous ces exercices de démonstration ont marqué la clôture de la période d'instruction opérationnelle.

Selon lui, il a été nécessaire que ces unités d'intervention de la direction générale de la police s'instruisent et s'entraînent afin de bénéficier d'un potentiel à l'issue d'un travail méthodique et rigoureux. Le directeur adjoint de la police, André-Fils Obami Itou, a aussi expliqué la manœuvre.

Notons que la cérémonie de simulation des exercices de maintien d'ordre a été patronnée par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, en présence du maire de Kintélé, Stella Mensah Sassou N'Guesso; ainsi que de hauts cadres des autres composantes de la force publique. Le ministre a félicité la bravoure des unités d'intervention dans leur démonstration. Il a émis le souhait que cette formation soit continue parce qu'elle fera des policiers des professionnels capables de maintenir et de rétablir l'ordre. « La formation ne doit pas être seulement une affaire de Brazzaville mais de la police nationale en tout lieu et en tout temps », a-t-il déclaré.

Le maire de Kintélé, Stella Mensah Sassou N'Guesso, a souligné à cette même occasion l'importance d'assister à ce genre d'exercices qui lui ont permis de se faire une idée sur le rôle et les différentes zones d'intervention de chaque unité. « La population de Kintélé a été sensibilisée à l'opération de démonstration. Je profite de cette même occasion pour l'inviter à utiliser le numéro d'urgence 117 de la police en cas de problèmes », a-t-elle lancé.

Lydie Gisèle Oko et Maliche Mbou-Eta (stagiaire)

LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Les membres du gouvernement reçoivent des moustiquaires imprégnées



Le Premier ministre, Clément Mouamba recevant des moustiquaires

Trois jours après avoir officiellement lancé la campagne de distribution de masse des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action, le Premier ministre, Clément Mouamba, a fait le même geste aux membres du gouvernement lors du conseil de cabinet, le 4 octobre.

Autant dire que le paludisme, qui constitue un grand problème de santé publique dans le pays, n'épargne personne. Le chef du gouvernement a saisi l'occasion pour lancer un vibrant appel aux citoyens à utiliser ces moustiquaires sans peur pour se protéger de la maladie.

Le paludisme, rappelons-le, est à l'origine de 69,8% des cas de consultations, 64,8% de taux d'hospitalisations. Le taux de mortalité est, quant à lui, estimé à 18,4%. Pour les enfants de moins de 5 ans, il représente 52,8% de cas de consultations externes et 44,1% des causes d'hospitalisations. Les enfants et les femmes enceintes sont les plus touchés.

Rominique Makaya

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Les anciens étudiants réhabilitent les tableaux d'affichage de la Faculté des lettres

La Crème, l'association des anciens étudiants que dirige Parfait Iloki, a remis, le 4 octobre à Bayardelle, les vingt-deux tableaux réfectionnés, au cours d'une cérémonie en présence du doyen par intérim de la Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines, Omer Massoumou. Les travaux réalisés ont consisté à refaire les contreplaqués qui étaient moisissés, renforcer leur protection avec du fer pour sauvegarder les affiches qui sont souvent arrachées par les étudiants, et les repeindre.

« On a prévu les cadenas au nombre des tableaux. Ce travail nous a pris trois semaines », a expliqué l'un des membres du bureau de la Crème des anciens étudiants de l'Université Marien-Ngouabi. Le doyen par intérim de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines, Omer Massoumou, s'est dit heureux du choix de la Crème pour Bayardelle. « Ces tableaux participent à une politique d'émulation et à ce titre, les réhabiliter c'est faire de telle sorte qu'on vienne encore afficher les résultats ici. D'ailleurs, nous sommes à la pointe d'attente des résultats », a-t-il signifié, remerciant ces anciens étudiants qui, à travers leur association, se souviennent toujours de l'institution qui les a formés.

Guillaume Ondzé

LA SOCIÉTÉ WORLD WORLD

Leader solution créée votre entreprise :

Sarl ou S.A.S., ou S.A. en 24 heures.

RCCM, en 24 heures plus tard

SCIEN et SCIET ainsi que le NIU en une semaine après.

Tél: 06 920 90 02.

JOURNÉE MONDIALE DE L'ARCHITECTURE

L'OAC préoccupé par la question des logements sociaux au Congo

Dans un communiqué de presse rendu public à l'occasion de la célébration de l'événement, le premier lundi de chaque mois, l'Ordre des architectes du Congo (OAC) s'est interrogé sur le type de logements et de ville ainsi que le genre de relation inter-quartiers, inter-villes qu'il faudrait privilégier.

Placée sur le thème « Architecture... logement pour tous », la Journée mondiale de l'architecture a été initiée depuis 1985 par l'Union internationale des architectes.

Une occasion pour cette dernière d'attirer l'attention sur les défis posés par le besoin urgent des logements abordables. Le but étant d'édifier les professionnels et le public sur les problématiques de développement concernant les villes et l'habitat humain en général.

S'exprimant à propos, le président de l'OAC, Antoine Beli Bokolojoué, a rappelé que plus de 7,5 millions d'êtres humains dans le monde vivent dans des constructions qu'ils ont réalisées eux-mêmes, avec des matériaux récupérés, et sur des sites souvent provisoires. D'autres encore, a-t-il poursuivi, manquent de logements fixes, comme les réfugiés et les personnes déplacées par des conflits ou des désastres.

« Le développement démographique et l'agrandissement anarchique de nos villes et nos communes deviennent un facteur préoccupant en termes de logement et de qualité de l'habitat. Quel type de logement ? Quel type

de ville, quel genre de relation inter-quartiers, inter-villes ? », s'est-il interrogé.

Le gouvernement et les acteurs de l'aménagement doivent, d'après Antoine Beli Bokolojoué, se poser ces questions et apporter des solutions en termes d'organisation spatiale et volumétrique pour offrir des logements sains, moins chers et abordables pour tous. « Il s'agit aujourd'hui pour notre pays de régler le problème de justice sociale en termes de logements sociaux. C'est pour cette raison que l'Ordre des architectes du Congo, à travers les instances qu'il dirige, s'emploie pour que la question du logement soit une question centrale dans le cadre du développement de notre pays », a-t-il indiqué, assurant que l'OAC est prêt à prendre toute sa part de responsabilité pour accompagner le gouvernement dans ce chantier.

« Proposer des solutions sur l'architecture et l'urbanisme durable »

Revenant sur la définition de l'architecte, Antoine Beli Bokolojoué a rappelé qu'il s'agit d'un maître en l'art de bâtir qui conçoit et anime les lieux où



Antoine Beli Bokolojoué

Adiac passe et séjourne l'homme. Une personne (ou un groupe de personnes) à qui la société confie la responsabilité de concevoir les espaces destinés aux activités humaines. Il doit, pour ce faire, a-t-il insisté, satisfaire deux conditions : avoir une connaissance approfondie de sa discipline artistique et avoir été formé à la pratique du projet.

« Aujourd'hui la profession des architectes est confrontée à un ensemble de dérives qui font cou-

rir à la qualité du cadre de vie des Congolais des risques qu'ils se doivent de dénoncer. Ils doivent se sentir pleinement impliqués par les enjeux que la puissance publique a elle-même désignés, en s'engageant dans le projet de société proposé par le concept de développement durable », a-t-il plaidé, invitant les autorités à prendre conscience des bienfaits de l'architecture dans la société congolaise.

Le président de l'OAC a, par ail-

leurs, souligné la nécessité pour le Congo de réfléchir sur les questions concernant la qualité architecturale et de faire une introspection dans ce domaine particulier. Il faut, a-t-il insisté, une vraie remise à plat des problèmes pour proposer des solutions sur l'architecture et l'urbanisme durable. Une problématique qui renvoie à la question de la qualité et de la réglementation. En réponse à cette préoccupation, les pouvoirs publics ont doté le pays de la loi n° 6-2019 du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction, adoptée par les deux chambres du parlement et déjà promulguée par le chef de l'Etat. « C'est un grand pas en avant. Mais, il faut encore aller plus loin, en adoptant les deux autres lois concernant l'architecture dans notre pays. Il s'agit de la loi portant titre et exercice de la profession d'architecte, et la loi portant orientation de l'architecture en République du Congo », a conclu Antoine Beli Bokolojoué, rappelant que l'architecture est d'intérêt public et c'est en cela que la question des logements sociaux se pose aujourd'hui avec acuité.

Parfait Wilfried Douniama

ENVIRONNEMENT

Les forêts africaines en danger

Avec plus de 240 millions d'hectares de couvert forestier, l'Afrique abrite dans sa partie centrale la deuxième plus grande forêt tropicale au monde, après l'Amazonie et avant la Papouasie-Nouvelle Guinée. Mais selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la forêt humide ne couvrirait en Afrique que 37% de son hypothétique superficie « initiale ».

Deux cent vingt millions d'hectares de forêt se trouvent dans le bassin du Congo. Et ici aussi, les arbres sont en danger. Une photo laisse penser que la situation est aussi grave en Afrique qu'en Amérique latine. Elle montre qu'en Afrique aussi les risques pour la forêt sont importants même si le phénomène n'est pas tout à fait comparable. Les incendies en Afrique centrale sont « très peu comparables à l'Amazonie », car ils ne frappent pas les mêmes écosystèmes : les incendies en Amazonie ont lieu dans les zones déforestées ou « des forêts humides », alors que ceux en Afrique centrale touchent essentiellement des écosystèmes agricoles, explique Guillaume Lescuyer, spécialiste de l'Afrique centrale au Centre de coopération internationale en

recherche agronomique pour le développement (Cirad).

« Les zones de forêts humides en Afrique centrale se trouvent dans le nord de la République démocratique du Congo (RDC), du Gabon au sud du Cameroun », renseigne-t-il. Or, les zones de feu que l'on observe sur la carte ne sont pas dans cette zone, plutôt en Angola, en Zambie. Cependant, la forêt africaine est menacée à la fois par le développement de l'agriculture, la démographie, que l'amélioration des voies de circulation qui permettent de pénétrer les forêts, ainsi que par les investissements industriels. Tous ces facteurs, se conjuguent pour menacer les quelque quatre millions de km² du bassin du Congo et ses deux cent vingt millions d'hectares de forêt.

La forêt du bassin du Congo victime de la prédation des grandes entreprises

« La forêt du Bassin du Congo, qui s'étend sur six Etats (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et RDC), est victime de la prédation de grandes entreprises qui sont sans véritables contrôles. Contrairement à l'Amazonie, en Afrique centrale la déforestation est surtout réalisée par des entreprises étrangères et accessoirement par les agriculteurs locaux. La Chine, la Russie et des Etats asiatiques sont accusés de vastes plans de déforestation pour des cultures d'exportation, comme le palmier à huile et pour des exploitations minières », écrit Le Monde Afrique.

Inquiet de la situation, le président de RDC, Félix Tshisekedi, affirmait fin août : « Au rythme actuel d'accroissement de la population et de nos besoins en énergie, nos forêts sont menacées de disparition à l'horizon 2100 ». Mgr Fulgence Muteba, pour sa part, s'indigne de « l'exploitation anarchique, (sans) appliquer les exigences du code forestier... On laisse partir, comme ça, tout un patrimoine à cause de la corruption, à cause de la léthargie des responsables politiques. Il y a une exploitation vraiment

irresponsable ! ».

Afrique occidentale : la forêt a perdu 85% de sa superficie initiale

Dans cette sous-région, on note une forte pression sur la forêt. « Au début du mois de février, le gouvernement de la République démocratique du Congo a autorisé deux entreprises forestières chinoises à exploiter 650 000 hectares de forêts en violation des lois du pays. Ces forêts sont censées être protégées de l'exploitation industrielle par un moratoire adopté en 2002 », a dénoncé Greenpeace.

En ce qui concerne les forêts tropicales africaines, les situations varient assez fortement d'une région à l'autre. « Le taux annuel de déboisement serait de 0,4 à 0,6% en Afrique centrale et la forêt recouvrerait encore plus de la moitié de sa surface initiale. En revanche, la déforestation dépasse 2% par an en Afrique occidentale, la forêt ayant perdu 85% de sa superficie initiale », indique Pierre Jacquemot, chercheur associé à l'IRIS, ancien ambassadeur de France.

Comme pour le soja au Brésil, le cacao africain est essentiellement destiné aux pays développés et fait vivre une nombreuse population. « Le secteur du cacao fait vivre des centaines

de milliers d'Africains », note National Geographic, reconnaissant la difficulté de concilier forêt et exploitation agricole.

Initiatives internationales pour les forêts d'Afrique

Le président français, Emmanuel Macron, entend agir en Afrique en s'appuyant sur l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (Cafi) lancée en 2015. Le Congo devrait bénéficier, dans ce cadre, d'une aide de soixante-cinq millions de dollars. « L'accord prévoit notamment la mise en œuvre de plans d'utilisation des sols favorisant la protection et la gestion durable des tourbières de la République du Congo, en interdisant tout drainage et assèchement », précise la Cafi. Pour tenter de résoudre les conflits d'intérêts dans les pays disposant d'importantes forêts, la communauté internationale (les pays riches en particulier) essayent de construire des solutions qui permettent aux pays pauvres de vivre de leurs forêts en les défendant. Des initiatives ont été prises lors des sommets sur le climat pour tenter de valoriser les pays qui défendent leurs forêts. La Banque mondiale présente des initiatives (complexes) destinées à financer les pays qui font cet effort.

Noël Ndong



Deforestation au Cameroun (DR)

CAMEROUN

Maurice Kamto libéré

Le tribunal militaire de Yaoundé a ordonné, le 5 octobre, la remise en liberté de l'opposant camerounais, suite à l'abandon des poursuites judiciaires annoncé par le président de la République, Paul Biya.

« Le tribunal donne acte au ministère public, constate l'arrêt des poursuites et ordonne leur mise en liberté s'ils ne sont pas détenus pour autre chose, que ce qui leur est reproché », a déclaré la présidente de la Cour, devant laquelle tous les autres opposants (cent deux personnes) comparaissent aux côtés de Maurice Kamto. Aussitôt après la libération de son client, Me Sylvain Souop, avocat à la tête du collectif de défense de Maurice Kamto et de ses partisans, a déclaré :

« Nous prenons acte de la libération de nos clients, qui n'auraient jamais dû être en prison. Ils sortiront de prison après les formalités administratives nécessaires à leur libération ».

Maurice Kamto était en prison depuis fin janvier 2019. Il avait été arrêté avec des centaines de ses partisans à la suite de manifestations pacifiques organisées pour protester contre les résultats de la présidentielle.

Depuis, lui et ses partisans étaient poursuivis par la jus-

tice militaire, notamment pour « insurrection », un crime passible de la peine de mort, même si celle-ci n'est plus appliquée au Cameroun. Leur procès s'était ouvert en septembre et devait reprendre théoriquement mardi.

Au total, cent deux personnes ont comparu devant l'audience spéciale, dont de nombreuses personnalités de l'opposition arrêtées à la suite de ces manifestations.

Outre Maurice Kamto, parmi les personnalités dont le

tribunal a ordonné la libération, se trouvent l'ex-conseiller économique du président Paul Biya, Christian Penda Ekoka; l'avocate camerounaise Michèle Ndoki; ou encore le célèbre rappeur Valsero, connu pour ses textes critiques à l'égard du pouvoir. Rappelons que Paul Biya avait tout d'abord annoncé l'arrêt des poursuites contre certains responsables de l'opposition, notamment ceux du Mouvement pour la renaissance du Cameroun, sans préciser si Maurice Kamto

était concerné.

L'annonce du président camerounais était intervenue quelques heures après la clôture du grand dialogue national convoqué pour tenter de mettre fin au conflit séparatiste qui ensanglante les deux régions anglophones du pays. La veille, le président de la République avait déjà annoncé la fin des poursuites et la libération de trois cent trente-trois personnes arrêtées dans le cadre de cette crise.

Yvette Reine Nzaba

PONT BRAZZAVILLE-KINSHASA

Les voies d'accès à l'étude

Le ministre de l'Équipement et de l'entretien routier, Emile Ouosso, a reçu, le 3 octobre à Brazzaville, une délégation de la Banque africaine de développement (BAD) dans le cadre du projet d'aménagement des voies d'accès au pont-route-rail devant relier les capitales des deux Congo.

La délégation qui séjourne dans la capitale congolaise depuis le 30 septembre a pour mission de fixer, avec les autorités des deux pays, les composantes et les coûts du projet en fonction des activités retenues ainsi que les modalités pratiques de sa mise en œuvre. Cette mission d'évaluation permettra de déterminer avec plus de précision les tronçons à aménager.

Estimé à cinq cent cinquante millions de dollars, ce projet permettra de relier, par un pont route-rail, Kinshasa et Brazzaville. La BAD contribuera à hauteur de deux cent dix millions de dollars pour raccorder ces deux capitales les plus proches au monde, séparées par le fleuve Congo, large de 4 km.

Pour amortir les coûts, il a été demandé aux Etats bénéficiaires de financer le projet d'aménagement des voies d'accès ou de recourir à un partenariat privé pour financer l'ouvrage et les accès routiers afin de rendre, à terme, accessible la taxe de passage aux usagers. L'idée est de permettre l'attractivité du projet. « Il a été décidé que les pays financent ces accès routiers. Nous sommes donc en mission d'évaluation pour déterminer les sections qui feront l'objet d'aménagement pour également nous entendre sur les études techniques préliminaires qu'il faudrait réaliser avant de passer en phase de travaux », a déclaré Augustin Karanga, le chef de mission de la BAD.

« Comme la réalisation du pont se fait en partenariat public-privé, si on doit aussi faire porter à ceux qui se chargeront de financer le projet les voies d'accès, le projet risque de revenir très cher. Cependant, on demande aux Etats de faire un effort. A l'Etat congolais de pouvoir financer ou rechercher les financements pour construire les 27 km afin de les raccorder à la voies d'accès au pont », a signifié Blaise Onanga, directeur général de l'Entretien routier. Il a souligné que dans le cadre du partenariat public-privé, Africa 50 se charge de mobiliser les fonds pour la construction de cet ouvrage.

Un projet intégrateur pour le continent

Cette importante infrastructure est un vieux projet de l'Union africaine conçu dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dont l'objectif est d'accompagner l'intégration continentale. Ainsi, pour rendre ce projet intégrateur, il est prévu l'aménagement des voies d'accès au pont-route-rail, dont les voies de contournement pour faciliter la circulation des véhicules. Du côté de Kinshasa, 6 km 800 de voies d'accès devront être aménagés et 3 km 200 du côté de Brazzaville. Mais l'Etat congolais peine encore à maîtriser le financement pour la réhabilitation des 23 km de voies de contournement, contrairement à la République démocratique du Congo (RDC)



La séance de travail entre le ministre Emile Ouosso et la délégation de la BAD

qui saura trouver sans trop de difficultés, le financement pour réaliser les 30 km de voies de contournement, en raison de son éligibilité au Fonds africain de développement (FAD).

« Les 3 km 200 du côté du Congo restent tout au moins distants de 27 km de Yié, qui est le carrefour de la route qui revient de Pointe-Noire. Du côté RDC, les 6 km 800 arrivent juste à leur route nationale n°1. Si un véhicule de transit quitte l'Afrique de l'est, arrivé à ce niveau, sera contraint de négocier le passage à travers la ville de Kinshasa. Ce qui, à la limite, n'est pas normal. Ce véhicule sera confronté à beaucoup d'embouteillage. D'où, au niveau de Kinshasa, il est étudié une voie de contournement de 30 km qui sera reliée à la route de Matedi. Il sera donc plus facile pour les véhicules de prendre cette voie pour joindre l'Afrique de l'est ou du Sud », a expliqué Blaise Onanga.

Le secteur privé à impliquer dans l'exploitation de l'ouvrage

Dans le cadre de la transaction du partenariat public-privé, un accord gouvernemental est en cours de maturation. Les deux pays doivent, suivant les accords, s'entendre sur les différentes modalités qui vont régir la concession à faire au secteur privé non seulement pour le financement mais aussi pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages. Il s'agira enfin pour les deux pays de s'entendre sur les processus à mettre en œuvre en vue de sélectionner des entreprises et des missions de contrôle qui travailleront à l'exécution de ces ouvrages. « Mais j'indiquerai que le projet de l'ouvrage entre dans le cadre d'une transaction en partenariat public-privé au sens où les investisseurs privés seront mobilisés pour prendre part au financement de l'ouvrage, à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage aux côtés des Etats, aux côtés d'autres bailleurs de fonds multilatéraux, bilaté-

raux qui voudraient participer au financement de l'ensemble de l'infrastructure », a indiqué Augustin Karanga, à l'issue de la rencontre.

Concernant les accès routiers, la première phase consiste à mener un ensemble d'études techniques préalables avant d'envisager l'exécution des travaux prévue en 2020. Seul problème, le financement. Le Congo n'étant pas éligible au FAD, en dépit de l'accord avec le Fonds monétaire international, ne pourrait pas donc bénéficier d'un appui financier. Dans le souci de faire avancer le projet, le Fonds fiduciaire a consenti de faire un don de 2,5 millions de dollars au Congo pour financer les études complémentaires.

Il sied de rappeler qu'en juillet dernier, une mission de la BAD a séjourné à Brazzaville dans le cadre de la construction du pont et ses accès, sans oublier les différents projets en co-financement et d'autres en attente de financement. Notons que cette mission s'est achevée le 5 octobre.

Josiane Mambou Loukoula



LE RÉSEAU DES SMARTPHONES

KABA LISOLO

Aujourd'hui, c'est 100%
de bonus sur toute
activation de forfaits
internet 7 jours

Compose
***121*4*3#**



LITTÉRATURE

«Verre Cassé» d'Alain Mabanckou parmi les cent ouvrages incontournables du XXI^e siècle

Le livre de l'écrivain franco-congolais fait partie des trois ouvrages francophones retenus dans la liste des cent romans et essais ayant marqué le début du siècle en cours. Cette sélection a été faite par le quotidien anglais «The Guardian», qui l'a dévoilée en fin septembre dernier.

Œuvre bavarde d'un rire sans retenue, «Verre Cassé» avait déjà été désigné, en 2012, par le quotidien anglais comme l'un des dix meilleurs livres africains contemporains. Cette distinction de plus vient conforter la position du roman qui, malgré les années qui passent, continuent toujours de faire son succès auprès des amoureux du livre à travers le monde. Publié aux éditions du Seuil, en 2005, cet ouvrage a remporté plusieurs prix littéraires, au

nombre desquels le Prix Ouest-France/Étonnants Voyageurs, le Prix des Cinq continents de la Francophonie. Il a également été finaliste du Prix Renaudot, l'année de sa parution. Fort de son palmarès, «Verre cassé» a fait l'objet de plusieurs lectures et adaptations théâtrales.

Le récit de ce roman nous embarque dans l'univers de Verre cassé, un assidu adepte du «Crédit à voyagé», une petite buvette au Congo. Constatant qu'il a du

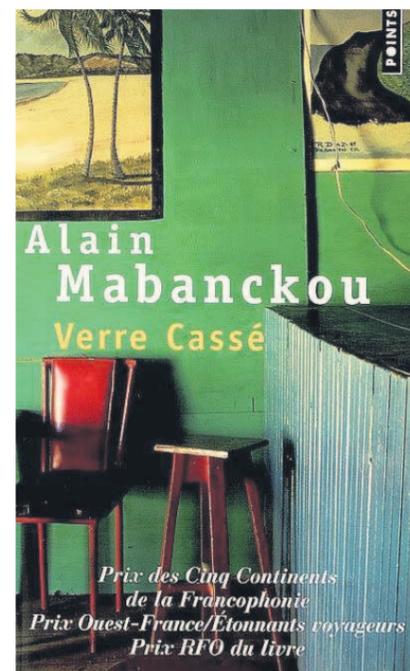
talent pour l'écriture, l'escargot entêté, le patron du bar, propose à Verre Cassé de rédiger un livre sur les différents clients de son établissement, une bande d'invalides aux destins distincts. Dans cette narration abstraite où l'auteur allie en beauté le sérieux, le sublime et la satire, se présentent donc plusieurs portraits, qui sans nul doute emmènent à une réflexion personnelle.

S'il s'agit là d'une littérature africaine qui s'adresse tant à ceux

qui sont sur le continent qu'à ceux qui ont immigré ailleurs, «Verre Cassé» demeure, toutefois, une littérature ouverte sur le monde.

Notons que les trois premiers ouvrages du classement sont «Wolf Hall» (Dans l'ombre des Tudors) de la Britannique Hilary Mantel ; «Gilead» de l'Américaine Marilynne Robinson et «La fin de l'homme rouge» de l'écrivain biélorusse, Svetlana Aleksievitch.

Merveille Atipo



PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE CHOLLET

La sous-commission technique planche sur les dossiers des soumissionnaires

L'étape de sélection du partenaire pour la réalisation des études, la construction et l'exploitation en mode « Build Operate and Transfer » de l'aménagement hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques associées a débuté à Brazzaville, le 1^{er} octobre 2018, dans la salle de réunion du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, avec le dépouillement des dossiers des entreprises postulantes.



Ce processus se déroule en toute transparence en lien avec les termes de références établis par les gouvernements camerounais et congolais.

La sous-commission d'analyse des offres des entreprises soumissionnaires travaille d'arrache-pied pour que le processus de sélection du partenaire aboutisse dans le délai.

En effet, lors de la brève cérémonie d'ouverture des dossiers des postulants candidats, le mardi dernier, quatre entreprises sur les cinq soumissionnaires étaient représentées et les délégués des deux pays bénéficiaires étaient présents. D'après le directeur

du projet Chollet, Richard Balla, cette mobilisation traduit la volonté des deux États à réaliser ce projet intégrateur. Les normes internationales en matière d'appel d'offre ont été respectées, a poursuivi Richard Balla, car un avis à manifestation a été lancé aussi bien au Cameroun qu'au Congo, par le biais des journaux officiels des deux pays et des missions diplomatiques.

« La clôture du dépôt des offres le 30 septembre est conforme aux dispositions de l'avis à manifestation et les offres ont été déposées dans le délai. L'ouverture des dossiers s'est déroulée en présence des repré-

sentants des entreprises pour permettre à chacun de constater la conformité des dossiers déposés (...) À tous les niveaux, nous allons travailler la main dans la main pour matérialiser la volonté de nos deux chefs d'Etat, Denis Sassou Nguesso et Paul Biya », a indiqué le directeur projet Congo/Cameroun.

Après la cérémonie d'ouverture des plis, la sous-commission va s'atteler à l'examen des candidatures, des sociétés Sinohydro, CGGC, CWE et SN Power.

Dès décembre prochain, la commission entend lancer l'appel d'offres interna-

tionnel restreint qui est la deuxième étape la plus importante, permettant de retenir le partenaire qui aura le mieux répondu à tous les critères de sélection.

Le projet Chollet, objet de la présente procédure, a une vocation intégrateur au sein de l'Afrique centrale. L'aménagement hydroélectrique de Chollet sera doté d'une puissance installée d'environ six cents (600) mégawatts. Celui-ci aura un impact socio-économique non indéniable sur les économies de la sous-région, sur les populations riveraines, en ce qui concerne l'accès à l'électricité, l'amélioration de leurs conditions de vie.

À noter que le projet compte insérer dans les études les extensions des réseaux électriques vers la République Centrafricaine, le Gabon. Le projet d'interconnexion avec le Tchad à partir du Cameroun est en cours d'étude. La République du Congo et la République Démocratique du Congo étant déjà interconnectées, toute la sous-région le sera quasiment.

IN MEMORIAM



Voilà un an déjà que Me Armand Robert Okoko a quitté la terre des Hommes.

Que le temps passe...

Les familles Okoko, Okombi et alliés vous remercient pour votre soutien spirituel, moral et matériel lors de ce moment de grande épreuve et continuent de prier pour le repos dans la paix de l'âme de leur fils, frère, père et grand-père, Armand Robert Okoko.

Que le Seigneur illumine son chemin pour qu'ensemble avec les anges, il poursuive son œuvre pour la paix et la sérénité de tous les siens.

NÉCROLOGIE

Les familles Niombela, Mokokola, Emuabongo, Ebouka et Nzossi, ont le profond regret de porter à la connaissance de Nicolas Lolinga-Yekele, les familles Elengou, Bonzala et leurs descendants, amis et connaissances, le décès de Mme Emilie Sabolomoy, survenu le 2 octobre 2019 à 6h30 du matin, à l'hôpital central des armées Pierre-Mobengo. La date de l'enterrement sera communiquée ultérieurement.



Mibelle Okollo Olyba (agent des Dépêches de Brazzaville), les familles Niombella et Ngala ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère, tante et fille, Mireille Niombella, survenu le 27 septembre 2019, à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient dans la rue Bonziri n°2 bis, Poto-Poto (arrêt de bus Mbaka).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

DIABLES ROUGES

Forfaits en cascade pour le match contre la Thaïlande

Alors que se profile le départ pour Bangkok, où la sélection congolaise de football affrontera les Eléphants de guerre, le surnom de la sélection thaïlandaise, les absences de plusieurs joueurs semblent actées. Ainsi, les défections de Fernand Mayembo et Mavis Tchibota s'ajoutent à celles de Bifouma, Baudry et Kibamba.

Au chômage technique depuis la défaite du 24 mars à Harare, au Zimbabwe, qui avait scellé leur absence à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2019, les Diables rouges reprennent du service cette semaine. Les joueurs de la diaspora vont quitter Paris ce lundi après-midi pour Bangkok, où ils doivent atterrir à 6h du matin (mardi, avec un décalage horaire de cinq heures), en vue d'y affronter, jeudi après-midi, la sélection thaïlandaise dans la modeste enceinte du BG Panthum Stadium de seize mille places.

Des quinze joueurs qui devaient initialement partir de l'aéroport Charles-de-Gaulle, cinq manqueront à l'appel : Thievy Bifouma, éloigné des terrains depuis le 16 septembre; Marvin Baudry, qui n'a pas encore repris la compétition depuis sa blessure le 17 mars; Baron Kibamba, sorti sur blessure le 22 septembre; Fernand Mayembo et Mavis Tchibota. L'absence de l'attaquant de Ludogorets, annoncée mercredi dernier

par la page facebook Congo-Brazzaville football pour un problème du genou, n'a pas manqué d'interpeller les suiveurs des Diables rouges, puisque l'ancien international U17 et U20 était bien dans le groupe bulgare, jeudi, en Ligue Europa. Certes, il n'est pas entré en jeu, mais on peut s'étonner que Stanislas Genchev, son entraîneur, convoque un joueur blessé pour une échéance européenne. Fernand Mayembo, qui figurait dans la liste du Havre, le samedi à Auxerre, devrait également manquer à l'appel aujourd'hui. Contacté, le joueur n'a pas souhaité s'exprimer, réservant la primeur de ses justifications aux instances sportives congolaises.

Du côté des éléments qui doivent quitter Brazzaville, aucune défection n'a été annoncée. Deux latéraux (Bissiki et Dibekou) renforcent un secteur défensif dénué de défenseurs centraux pour ce match à Bangkok. Appelé en renfort, Randi Goteni pourrait dépanner dans l'axe, tout comme Durel Avounou



Resté sur le banc jeudi en Ligue Europa, Mavis Tchibota devrait manquer le match des Diables rouges en Thaïlande (crédit <https://www.ludogorets.com/vbg/>)

Les dix-huit joueurs pour le match Thaïlande-Congo

Gardiens: Pavel Ndzila (Etoile du Congo) et Joe Ombandza (Cara)

Défenseurs: Dimitri Bissiki (AS Otohô), Dorvel Dibekou (Etoile du Congo), Ravy Tsouka Dozi (Vasteras/Suède/2^e division), Hugo Konongo (Sepsi/Roumanie)

Milieux: Amour Loussoukou (Stade Tunisien/Tunisie), Gaius Makouta (Braga B/Portugal/3^e division), Alexandre Obambot (Pryvée-Saint-Hilaire/France/4^e division), Randi Goteni (US Dunkerque/France/3^e division), Merveil Ndockyt (Osijek/Croatie), Durel Avounou (SM Caen/France/2^e division), Arvy Italie Ossete (Diables Noirs), Chandrel Massanga (Cara)

Attaquants: Prince Ibara (Beerschot Wilrijk/Belgique/2^e division), Prince Obango, Bevic Moussiti Oko (Le Mans/France/2^e division), Junior Makiessse (Tataouine/Tunisie).

qui a tenu ce poste à plusieurs reprises avec la réserve de Caen, il y a quelques saisons. D'aucuns y verront du bricolage, mais la composition de la liste n'offre que peu d'options, avec plusieurs sélections pour le moins surprenantes, lorsque l'on analyse le temps de jeu de certains éléments (Viny Ibara, Alexandre Obambot, Ndockyt). Espérons désormais que l'organisation du voyage soit à la hauteur pour que les joueurs présents

soient en mesure de faire honneur au maillot national. Il sera toujours temps, après la rencontre, de dresser le bilan de cette trêve internationale préparative au prochain déplacement des Diables rouges à Dakar, le 11 novembre, pour le compte de la première journée des éliminatoires de la CAN 2021, contre le Sénégal qui affronte le Brésil, le 10 octobre, à Singapour.

Camille Delourme

LIGUE DE BADMINTON DE BRAZZAVILLE

Le président réclame le matériel stocké dans les gymnases

La structure multiplie des stratégies pour gagner le pari de la vulgarisation de la discipline. Seulement, le manque de matériel pose problèmes.

Dans un entretien accordé au quotidien «Les Dépêches de Brazzaville», Louis Moumbounou, président de la ligue de badminton Brazzaville, a souhaité que le matériel stocké au lycée de la Révolution, après les onzièmes Jeux africains de Brazzaville en 2015, soit remis aux bénéficiaires, c'est-à-dire aux fédérations sportives nationales.

« Pendant les Jeux africains, nous avons reçu du matériel qui est stocké au lycée de la Révolution, parce que nos compétitions (badminton, tennis de table) se déroulaient au gymnase Etienne-Monga. Depuis la fin de ces jeux, ce matériel y est toujours stocké. Nous avons écrit au ministère de l'Enseignement dans le but de le récupérer. Il nous a répondu qu'il ne peut pas donner ce matériel aux fédérations », a expliqué le président de la ligue de badminton de Brazzaville.

L'autre difficulté révélée par Louis Moumbounou est l'accès dans les gymnases construits à la faveur des Jeux africains. Selon lui, le badminton est un sport qui se pratique dans les salles. Malheureusement au Congo, c'est le contraire qui se produit.

« L'Etat les a pourtant construits à



Louis Moumbounou, président de la Ligue de Brazzaville de badminton/Adiac

la faveur des Jeux africains. Mais quand nous écrivons pour solliciter leur utilisation pour nos séances d'entraînement, on nous répond que nous devons tracer les courts dans les parkings des gymnases », a-t-il regretté, précisant que pour permettre aux joueurs de s'entraîner, la ligue est contrainte d'utiliser les locaux de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature. Avec les moyens du bord, la ligue, a expliqué son président, a initié un programme de badminton à l'école pour gagner le pari de la multipli-

cation des clubs dans les arrondissements. Cette discipline, a-t-il expliqué, est un sport qui se pratique dans les écoles, avant de témoigner que c'est une épreuve au baccalauréat dans d'autres pays.

« Notre ambition est de faire que nous ayons des clubs dans les arrondissements, les écoles pour que nous puissions un jour organiser un grand championnat départemental », a souligné Louis Moumbounou. Il a laissé entendre que dans un premier temps, seules les écoles phares ont été sélectionnées pour ce programme ambitieux qui a pris corps grâce au matériel fourni par la Fédération africaine de badminton. « D'ici à un an, ces jeunes que nous formons pourraient être à la hauteur », a-t-il annoncé.

Louis Moumbounou a rendu hommage à la Chine qui, grâce à ses différentes bourses, contribue dans la formation des joueurs congolais.

« On a eu trois à quatre vagues des joueurs qui étaient en Chine. Même cette année, nous avons eu deux autres qui sont allés dans ce pays pour approfondir leurs connaissances en badminton », a-t-il recon-

James Golden Eloué

CAN DE HANDBALL(SÉNIORS HOMMES)

Le tirage au sort aura lieu le 19 octobre

La Confédération africaine de handball (Cahb), lors d'une réunion technique, le 3 octobre, a confirmé la date du tirage au sort de la vingt-quatrième édition de la compétition, Tunisie 2020.

La cérémonie se déroulera à 17h, à l'hôtel El Mouradi Gammarth de Tunis, en Tunisie. Ce tirage concerne les seize pays enregistrés pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN). Il s'agit de l'Algérie, de l'Angola, du Cameroun, du Cap-Vert, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, de l'Egypte, du Gabon, de la Guinée, du Kenya, du Maroc, du Nigeria, du Sénégal, de la Tunisie et de la Zambie. A quelques mois du démarrage de la compétition, les équipes retenues devraient déjà se lancer dans la phase de préparation, afin d'éviter d'être surprises par le temps.

Le Congo, éliminé en quarts de finale par l'Egypte lors de la dernière édition, doit suivre de près la formation de l'Etoile du Congo (messieurs) qui participe aux quarante-et-unièmes championnats d'Afrique des clubs champions. Les dirigeants du handball congolais devraient également tenir compte des résultats du dernier championnat national pour revoir l'ossature de l'équipe nationale. Le vainqueur de cette édition sera qualifié pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et les trois premiers valideront leurs billets pour le prochain championnat du monde 2021.

Notons que la dernière édition de la compétition s'était déroulée en janvier 2018, au Gabon, et avait été remportée par la Tunisie, pays hôte de l'édition 2020.

Rude Ngoma

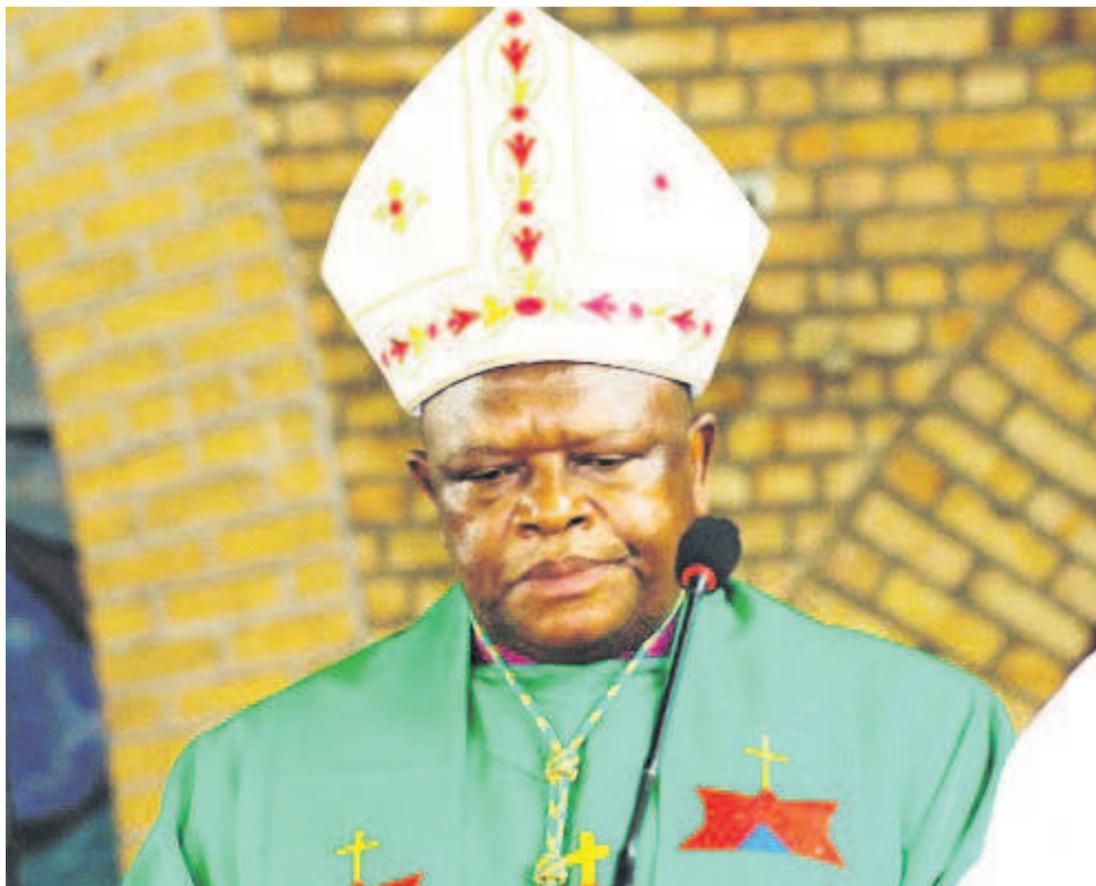
EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

La RDC a son nouveau cardinal

Créé cardinal le 5 octobre par le pape François lors du consistoire tenu en la basilique Saint-Pierre, à Rome, l'archevêque métropolitain de Kinshasa, Mgr Fridolin Ambongo (59 ans), remplace à cette dignité ecclésiastique le cardinal Monsengwo, désormais retraité. Il devient ainsi le quatrième cardinal de l'histoire de l'Eglise catholique romaine dans le pays.

Journée mémorable que celle du 5 octobre qui a vu la République démocratique du Congo (RDC) saluer la création, depuis Rome, en Italie, de Mgr Fridolin Ambongo comme cardinal. Quatrième personnalité de l'histoire de l'Eglise catholique romaine dans le pays à accéder à cette haute fonction, l'archevêque de Kinshasa était compté parmi les treize nouveaux cardinaux qui ont reçu, le même jour, la barrette des mains du pape François lors du consistoire en la basilique Saint-Pierre. Une cérémonie lourde de sens pour la RDC qui a tout intérêt à considérer le choix porté par le Saint-Père sur un de ses dignes fils comme une marque de reconnaissance et de gratitude.

L'archevêque métropolitain de Kinshasa sait désormais ce qui l'attend, lui qui mesure parfaitement bien la portée de sa nouvelle mission. « La charge de la responsabilité me renvoie à ma propre petitesse, mais en même temps m'ouvre à la lourde responsabilité qui m'attend. Pour moi, c'est une journée très importante pour laquelle je demande à tout



Mgr Fridolin Ambongo

le monde, tous ceux qui me connaissent, de me porter dans leur prière », a-t-il déclaré dans une interview accordée à Radio Vatican, quelques heures avant sa création.

Agé de 59 ans, celui qui était jusque-là archevêque coad-

juteur de l'Archidiocèse de Kinshasa n'entend pas se détourner de son sacerdoce, celle de défendre, envers et contre tout, la cause du peuple. Et, d'ailleurs, son franc-parler et son engagement inlassable aux côtés du peuple procèdent de

sa vocation ministérielle circonscrite autour des valeurs de l'unité, de la justice et de la solidarité.

Il veillera, sous sa mandature, à ce que l'église catholique de la RDC demeure fidèle à sa vocation de servir le peuple

en se mettant à ses côtés. Une particularité de cette église qu'il veut promouvoir en tant qu'apport à l'Eglise universelle. « C'est une Eglise qui a toujours pris partie depuis très longtemps, pas seulement avec nous aujourd'hui. C'est devenu une tradition d'une Eglise qui s'est toujours mise du côté du peuple. Cette façon de servir le peuple a été confirmée par l'orientation du pape François d'aujourd'hui », a-t-il expliqué dans cette interview, précisant que sa mission s'articule autour du peuple. « Arrivé à Kinshasa comme pasteur, j'ai compris que mon premier rôle, c'est de créer la communion, aider le peuple à se retrouver autour des valeurs, pas de fausses communions, mais une communion autour des valeurs et la valeur suprême que devrait unir le peuple et toute la classe politique, c'est l'intérêt supérieur du peuple. C'est dans cette perspective que je vais continuer mon ministère », a assuré le nouveau cardinal.

Il est à noter que la cérémonie de création du cardinal Fridolin Ambongo aura mis un bémol aux querelles politiciennes eu égard à la présence à Rome, au-delà des clivages, d'une belle brochette des personnalités tant politiques que de la société civile. L'instant, pour les uns et les autres, d'afficher un moment d'unité.

Alain Di-asso

L'homme et son parcours

Fridolin Ambongo est originaire de Boto, dans l'ex-province de l'Équateur. C'est dans le diocèse de Molegbe, territoire de Kungu, dans cette province, qu'il a commencé à affûter sa vocation sacerdotale. Après des études primaires et secondaires au petit séminaire de Bwamanda, il s'est inscrit à l'Ordre des frères mineurs de la congrégation des Capucins, en 1980. Ensuite, il va suivre une formation philosophique et théologique qu'il termine avec brio avant d'être ordonné prêtre en 1988. En 1991, il achève sa licence en théologie morale avec grande distinction aux facultés catholiques de Kinshasa.

Docteur en théologie morale à l'académie pontificale de Rome (Italie), Fridolin Ambongo va alors gravir les échelons jusqu'à devenir supérieur des Capucins en Afrique de l'ouest. Nommé évêque de Bokungu-Ikela en 2004 et plusieurs fois administrateur apostolique, il deviendra archevêque de Mbandaka-Bikoro, le 12 novembre 2016. Le 6 février 2019, il est nommé archevêque coadjuteur de l'Archidiocèse de Kinshasa. Bien avant cette promotion, il était vice-président de la Conférence épiscopale nationale du Congo

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les nouveaux projets de construction vont se matérialiser

Le ministre Aggée Aje Matembo Toto poursuit ses contacts avec les différents partenaires intervenant dans son secteur, dans le but de matérialiser sa vision d'en faire un moteur de développement.

Le ministre de l'Aménagement du territoire a effectué récemment une descente sur le terrain, dans les communes périphériques de Maluku et Nsele, avec une délégation de la compagnie China excellent project manage. Le but était d'inspecter des espaces pouvant abriter les différents projets, notamment la construction des jardins des morts, des gares routières et des camps militaires.

Les études de faisabilité ont été faites pour voir dans quelle mesure démarrer le projet de construction de jardins des morts, autrement dit cimetières. Une commission ad hoc a été mise sur pied pour réfléchir sur la matérialisation de ce projet.

Cette descente faisait suite à une séance de travail que le ministre Aggée Aje Matembo a présidé, le 30 septembre dernier en son cabinet, avec la délégation de la compagnie chinoise. Les échanges avaient tourné autour d'un partenariat fondé sur les principales priorités du ministère de l'Aménagement du territoire. Présentant à ses hôtes les potentialités qu'offre la République démocratique du Congo (RDC), en général, et la ville de Kinshasa, en particulier, le ministre a reconnu qu'il a un grand défi à la tête de l'Aménagement du territoire.

« Nous avons la responsabilité

d'aménager ce vaste territoire congolais qui a une superficie de 2 345 000 km². Les défis sont immenses eu égard à l'étendue de notre pays. Nous avons beaucoup d'activités à délocaliser dans la ville à l'instar de nos camps militaires », a-t-il expliqué après avoir présenté ses trois principales priorités à la délégation chinoise.

« En urgence, mon ministère est en train de réfléchir sur la création des ports secs afin d'éviter que les gros camions ne viennent avec les marchandises au centre-ville. Ces gares routières doivent être construites à l'est et l'ouest de Kinshasa », a-t-

il précisé, ajoutant que ces ports secs auront des grandes capacités pour répondre aux besoins urgents de la population.

Le troisième projet prioritaire consiste à délocaliser des camps militaires. « Nous attendons le partenariat public-privé pour la mise en œuvre de ces projets. Ces initiatives ne vont pas se limiter seulement à Kinshasa. Ce sont des projets qui vont s'étendre sur toutes les provinces du pays », a révélé le ministre.

Prête à accompagner son secteur dans la matérialisation de ses projets, la délégation de la société chinoise a remercié le ministre

Aggée Aje Matembo Toto pour cette opportunité d'échange.

Pour le représentant pays de China exce project manage, Chiphazi Banda, sa compagnie est capable d'aider la RDC dans la réalisation des projets clés et stratégiques présentés par Aggée Aje Matembo.

« Par rapport au projet de délocalisation des camps militaires, nous pouvons vous assurer que nous sommes capables de construire ces camps. Ce sont des types de projets que nous réalisons en Zambie, et cela fait partie de notre expertise », a assuré Chiphazi Banda.

Blandine Lusimana

MUTATION POLITIQUE EN RDC

L'IRDH plaide pour une adaptation stratégique de la société civile

Le plaidoyer de l'organisation non gouvernementale (ONG) fait suite aux récents appels à une marche pacifique du Comité laïc de coordination (CLC) et du mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha).

Les chercheurs du Programme d'application des droits civils et politiques de l'Institut de recherche en droits humains (IRDH) disent ressentir un besoin d'une adaptation stratégique de la société civile à la mutation politique, estimant qu'un plaidoyer coordonné de l'ensemble de la société civile de la République démocratique du Congo (RDC) devrait se refocaliser sur l'accomplissement du processus d'édification de l'Etat de droit, par la désignation des animateurs de toutes les institutions du pays, selon les exigences de l'organisation et l'exercice des pouvoirs prévus par la Constitution. « Le rêve de changement de dirigeants concerne aussi le pouvoir judiciaire, les organismes et services publics assimilés du pouvoir central, des provinces et entités territoriales décentralisées, la police nationale congolaise, les Forces armées de la RDC, la Banque centrale du Congo ainsi que les entreprises du portefeuille de l'Etat », ont-ils soutenu. L'IRDH rappelle, en effet, que la société civile s'était mobilisée pour exiger un Etat de droit et la démocratie. De janvier 2015 à décembre 2018, note-t-elle, des

églises, universités, entreprises, syndicats, ordres professionnels, associations sportives et autres associations avaient dit non à la révision de la loi électorale et de la Constitution, visant à faciliter un troisième mandat au président Joseph Kabila. Il indique également qu'« au gré des protestations, depuis janvier 2019, le pays connaît la mutation des pouvoirs politiques vers des nouveaux animateurs : un exécutif constitué d'un président de la République, des membres du gouvernement central et des gouvernements provinciaux ; un pouvoir législatif, avec des nouveaux députés à l'Assemblée nationale, des sénateurs et des députés provinciaux ».

Mais, pour cette association, la poursuite de l'édification de l'Etat de droit et de la démocratie impose également le changement de dirigeants au pouvoir judiciaire, à l'administration publique et au Conseil économique et social. De même qu'il faut de nouveaux dirigeants des institutions d'appui à la démocratie dont la Commission électorale nationale indépendante et le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication.

Le cap à maintenir

L'état des choses tel que décrit semblerait, selon l'IRDH, échapper à la société civile. Aussi soutient-il que des indicateurs portent à croire que des ONG ont perdu le focus sur la trajectoire des objectifs de l'édification de l'Etat de droit. « On ne voit plus de stratégies cohérentes ni de plans d'actions de consolidation des acquis, notamment par l'installation du troisième pouvoir et des autres institutions d'appui à la démocratie. Des intellectuels universitaires congolais se sont carrément tus, des ONG et mouvements citoyens paraissent réagir par intermittence, suivant des médias sociaux, des appels des leaders politiques ou des commentaires des nouvelles sensationnelles des journalistes », a regretté cette association. Elle note, cependant, que des organisations dites internationales ont pris d'assaut les nouveaux dirigeants, leur proposant toute forme d'appui. La présidence de la République, le parlement, le gouvernement central ainsi que les gouvernements provinciaux sont envahis au quotidien par des « experts internationaux », chacun avec son agenda et son dis-

cours, fait remarquer l'IRDH.

Face à ce contexte de manque de discours axé sur l'avenir, de la part de la société civile, et de l'accroissement d'influences d'ONG internationales, cet institut se pose certaines questions sur la place réelle de la société civile et des partis politiques dans l'accomplissement de l'édification de l'Etat de droit.

La société civile, un des agents du changement

La société civile, reprécise l'IRDH, est l'un des agents légitimes de changement, à côté des partis politiques et du gouvernement car elle représente le souverain primaire à la base. Mais, déplore cet institut, elle dépend des agents de changement étrangers à tout point de vue, c'est-à-dire de la conception du discours, du financement des projets, de la stratégie du plaidoyer, de la technologie de communication et de la méthodologie de travail.

Au regard du contexte politique actuel, cette association pense qu'il y a lieu d'envisager certains réglages. Aussi exhorte-t-elle à la reprise de l'analyse du contexte de la mutation politique du pays, en y adaptant le rôle de la société civile et en développant sa

nouvelle stratégie, afin d'influencer l'installation du pouvoir judiciaire, des services publics nationaux et provinciaux, de la police nationale congolaise, des Forces armées de la RDC, des entités territoriales décentralisées et des entreprises publiques. Ne pas influencer ces processus, pense cet institut, équivaldrait à abandonner l'idéal d'édification de l'Etat de droit et de la démocratie aux seuls politiciens et leurs parents. Il conseille également de rediscuter le rôle d'ONG internationales qui deviennent étouffantes et abusives, à l'égard des acteurs de changement nationaux. « Il est difficile à comprendre que des ONG internationales tiennent à contrôler les agendas et les actions des ONG, mouvements citoyens, partis politiques et du gouvernement, voire créer des ONG fictives, pourvu qu'elles maximisent cette emprise », a fait constater l'IRDH qui appelle également à repenser des mécanismes nationaux et locaux de financement des ONG, centres de recherche, universités, associations sans but lucratif d'éducation populaire, de mise en œuvre des projets et de plaidoyer.

Lucien Dianzenza

LUTTE CONTRE LE VIH/ SIDA

Les acteurs apprécient le travail réalisé

La salle de conférence du Programme national multisectoriel de lutte contre le sida (PNMLS) abrite, du 3 au 14 octobre, les travaux de la revue de performance du programme sida et la reformulation du nouveau Plan stratégique national multisectoriel 2020-2023.



Les participants à l'issue de la cérémonie de l'ouverture de la revue de performance

Les différents acteurs impliqués dans la lutte contre le sida vont apprécier, pendant onze jours, le niveau des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique national 2018-2021 en matière de VIH/sida en République démocratique du Congo (RDC), en vue d'orienter la politique nationale en la matière pour atteindre l'objectif de 2030 sur la fin de cette maladie. Certes, le pays a fourni plusieurs efforts avec le concours de ses partenaires dont l'Onusida pour réduire l'impact de cette pandémie, a reconnu le secrétaire général au ministère du Plan, Epembe Mosango, à l'ouverture des travaux, mais cette maladie, a-t-il prévenu, «

demeure encore un réel problème de santé publique ».

Selon le secrétaire exécutif national adjoint du PNMLS, le Dr Bernard Bossiky, la RDC a enregistré la réduction des nouvelles infections ces dernières années ainsi que la diminution du nombre de décès dus au sida. « Mais cela nécessite tout de même d'étendre les services de soins afin de permettre aux personnes dépistées séropositives d'accéder au traitement anti rétroviral sans condition », a-t-il préconisé, tout en évoquant le problème de la cartographie VIH de toutes les provinces pour faciliter le suivi des personnes dépistées malades. Au terme de cette revue, le

pays pourra connaître le niveau de réalisation du programme en vue d'élaborer une nouvelle feuille de route 2020-2023. Dans l'objectif d'intégrer tous les aspects de la lutte contre le sida, les participants aux travaux de la revue de performance du programme sida et la reformulation du nouveau Plan stratégique national multisectoriel 2020-2023 se répartiront en six groupes thématiques, à savoir prévention VIH/IST, adolescents et jeunes, élimination de la transmission du sida de la mère à l'enfant, accès aux soins et traitement, environnement favorable aux personnes vivant avec le VIH, soutien à la mise en œuvre du PNSN.

Blandine Lusimana

EBOLA

Le millième patient guéri sorti de l'hôpital

La quarantaine révolue, la femme qui constitue le millième cas guéri de l'épidémie a quitté le centre de traitement de l'aire de santé Mangina, dans la zone de santé de Mabalako, province du Nord-Kivu.

Le millième guéri d'Ebola fait partie de quatre autres sortis le 4 octobre du centre de traitement de Mangina. Il s'agit d'une femme qui avait contracté la maladie auprès de son neveu à l'aire de santé de Lwemba, à Mandima, en Ituri. Aussitôt que la fièvre s'était manifestée, elle s'était rendue au centre de santé où elle avait été détectée comme cas suspect et transférée directement au centre de traitement. Ayant été totalement guérie, cette femme s'est engagée à s'impliquer dans la sensibilisation de sa communauté à la maladie à virus Ebola.

Parmi les quatre sujets guéris, il y a un prestataire de santé, notamment un hygiéniste ambulancier qui avait été contaminé lors du déchargement de son équipement de protection individuelle. Il a recommandé beaucoup de protection et de précautions à tous les hygiénistes lorsqu'ils enlèvent cet équipement et de ne pas paniquer en cas d'éventuelle contamination, mais plutôt se rendre rapidement au centre de santé pour un traitement approprié.

Pour le sous-coordonnateur de la riposte à l'épidémie d'Ebola, le Dr Faustin Bile Saka, ces quatre personnes seront les ambassadeurs de la riposte dans leur communauté respective et témoignent que lorsqu'on arrive tôt au centre de traitement, on a la chance de sortir guéri comme eux. En présence des différents partenaires de la riposte tels l'Organisation mondiale de la santé, il leur a remis les certificats de sortie.

Réduction des cas de contamination

Depuis la mise en place par le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, du secrétariat technique du comité multisectoriel de la riposte piloté par le Pr Jean-Jacques Muyembe, la lutte contre la dixième épidémie d'Ebola qui sévit dans le pays depuis plus d'une année déjà tend vers sa fin. La réduction sensible des cas de contamination prouve que dans plus ou moins trois mois, comme avait dit le Pr Muyembe, cette épidémie pourrait être éradiquée. « La contamination journalière est passée de vingt à un cas », avait-il fait savoir, lors de la séance de travail qu'il avait eue avec le Premier ministre pour lui faire le point sur les activités de la riposte contre Ebola. A cette allure, les observateurs avertis pensent que d'ici à la fin de l'année, son équipe mettra fin à cette dixième épidémie, la plus longue et la plus meurtrière de toutes celles que le pays a enregistrées.

B.L.

BONNE GOUVERNANCE

Les laïcs catholiques en croisade contre la corruption

Le Comité Laïc de coordination (CLC) sera dans la rue, le 19 octobre, pour dénoncer la corruption au sommet de l'Etat, notamment l'affaire du présumé détournement de quinze millions de dollars américains demeurée sans suite.

Après un long mutisme observé sur la scène politique nationale, juste après les scrutins du 30 décembre 2018, le CLC retrouve de la voix. Cette structure proche de l'église catholique qui s'est illustrée notamment par la fronde exercée en son temps contre le régime Kabila, alors réfractaire à la tenue des élections, annonce une forte mobilisation le 19 octobre de tous les Congolais épris de paix et de justice pour réclamer l'effectivité de l'Etat de droit prôné par le Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Concrètement, les responsables du CLC invitent les Congolais de Kinshasa et d'ailleurs à participer massivement à la marche qu'ils organisent pour dénoncer la corruption au sommet de l'Etat.

L'affaire du présumé détournement des quinze millions de dollars est brandie comme une preuve de la mauvaise gestion des finances publiques qui gangrène le nouveau pouvoir qui semble s'en accommoder plutôt que de sanctionner. « Nous marcherons ce samedi 19 octobre pour exiger la fin de l'impunité, la suspension des personnes impliquées dans le détournement de quinze millions de dollars de la République et la démission sans délai des juges de la Cour constitutionnelle », soutient un membre actif du CLC sous l'anonymat.

Amener les aurores du pays à un changement véritable

Ces actions, selon le CLC, visent à dénoncer également des nombreux scandales qui ont fait la « Une » depuis quelques mois, notamment les soupçons de corruption des députés provinciaux lors des élections des



Le Prof. Isidore Ndaywel lisant une déclaration du CLC

senateurs, mais aussi les invalidations des députés nationaux par la Cour constitutionnelle.

Le CLC entend, à travers cette marche, afficher clairement sa détermination à contraindre les autorités du pays au changement véritable qui passe précisément par la moralisation de la vie publique et l'observance de l'éthique dans le chef des opérateurs politiques. Les laïcs annoncent, par ailleurs, par le biais de leur coordinateur, le Pr Isidore Ndaywel, qu'ils marcheront avec bibles, croix et chapelets, symboles de la justice, « en portant les calicots exprimant le refus du règne de la corruption, de l'im-

punité et l'absence de la justice ».

En réaction à ce projet de manifestation qu'elle estime légal au regard de la Constitution, la représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU en République démocratique du Congo a néanmoins mis en garde les organisateurs.

« Vous avez le droit de vous exprimer en marchant mais sans piller les magasins ni porter atteinte à la personne qui dit ne pas être d'accord avec vous (...). Si les gens ne brûlent pas, ne cassent pas, je vois mal le gouvernement réprimer cette marche », a indiqué Leila Zerrougui qui re-

doute toute provocation des forces de l'ordre pouvant dégénérer. « Ce qu'il faut leur dire, c'est qu'ils ont le droit de marcher mais il ne faut pas qu'ils provoquent les forces de sécurité puisque ces derniers ont la responsabilité du maintien de l'ordre », a-t-elle ajouté.

Alain Diasso

FINANCES

Un pas symbolique vers la création d'un marché financier local

La primature a convoqué, le 3 octobre, une réunion pour examiner les conditions du lancement, dans les prochains jours, des bons de Trésor par la Banque centrale du Congo (BCC). L'argent recherché est d'environ cent cinquante milliards francs congolais, soit quatre-vingt-cinq millions de dollars américains au quatrième trimestre de l'année en cours.

Le Premier ministre, Sylvester Ilunga Ilunkamba, a réuni les autorités politico-financières pour réfléchir sur les voies et moyens de diversifier les ressources de l'Etat. Outre le vice-Premier ministre et ministre du Budget, Jean Baudoin Mayo, le vice-gouverneur de la BCC, Jules Bondombe, et le directeur de la politique monétaire de la même institution, Jean-Louis Kayembe, ont pris part à la rencontre. Au menu des discussions, l'examen des conditions du lancement, dans les tout prochains jours, des bons du Trésor. Il s'agit d'une pratique financière légale qui permet au gouvernement de la République d'exploiter différentes sources de mobilisation des fonds. L'initiative se justifie surtout par la pression sur le budget déjà maigre des différents engagements du gouverne-

ment central dans plusieurs secteurs de la vie nationale. Il est alors crucial de disposer d'autres ressources financières pour arriver justement à couvrir l'ensemble des charges et surtout à faire face au déficit du Trésor public par le financement monétaire. Officiellement, l'exécutif national s'est dit déterminé à mettre un terme au financement du déficit par le recours aux avances de la BCC, une pratique financière catastrophique pour le pays. En effet, elle favorise l'inflation des prix sur le marché et accentue la dépréciation de la monnaie nationale. En quête des nouveaux débouchés, l'équipe Ilunga va recourir à un endettement public sur le marché intérieur appelé bon du Trésor. Ce sera pour la première fois cette année. Ce type d'emprunt est émis par un Etat,

une pratique tout-à-fait normale et mise en œuvre un peu partout à travers le monde. En RDC, elle vient régler certaines questions épineuses, notamment l'impact négatif du taux de change sur le marché. En effet, l'endettement se fera en monnaie locale. Le programme des émissions prévoit au total treize bons répartis de la manière suivante : quatre en octobre pour un montant de quarante-huit milliards francs congolais, quatre autres en novembre pour un montant de trente-six milliards francs congolais et cinq en décembre pour soixante-six milliards de francs congolais. Le remboursement est prévu dans un délai de trois mois. Avec ces bons, le gouvernement de la République espère terminer l'année sans déficit.

Laurent Essolomwa

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLE
CONCEPTION GRAPHIQUE




UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Magazines



Cartes de visite
Dépliants
Livres

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

KANANGA

Dix nouveaux bâtiments pour l'Institut supérieur des techniques médicales

Améliorer le cadre de travail pour un enseignement de qualité, c'est le défi que le comité de gestion de l'établissement, conduit par le Pr Mukandu Leyka, vient de relever.

L'institution d'enseignement médical vient de faire peau neuve avec la construction de dix nouveaux bâtiments comprenant chacun deux cents places ayant aujourd'hui la capacité de contenir plus de deux mille étudiants. Le personnel enseignant pourra ainsi dispenser des cours aux étudiants dans de bonnes conditions. En effet, cet établissement manquait des locaux allant jusqu'à en louer.

D'autres projets de moderniser l'Institut supérieur des techniques médicales (ISTM)/Kananga sont en vue. Le comité de gestion voudrait, dans un avenir très proche, ouvrir un centre de recherche en

sciences médicales et sociales ; construire un bâtiment qui abritera la bibliothèque, la salle de lecture, la salle technique et trois grands auditoriums. En sus de cela, il envisage la construction d'un centre médical avec les services annexes, d'un amphithéâtre et d'une aumônerie des étudiants.

Lors de la cérémonie de collation des grades académiques, il y a près de trois mois, le comité Mukandu s'était dit déterminé à imprimer une nouvelle image à cette institution. Le directeur général de l'ISTM/Kananga avait ainsi placé son mandat sous le signe d'assurance qualité et sa gestion axée sur trois missions dont



Le directeur général de l'ISTM-Kananga, le Pr Mukanda apportant sa contribution lors de la campagne de mobilisation des fonds

l'enseignement, la recherche et le service à la population. Il s'était aussi engagé à lutter contre les antivaleurs qui avaient peau dure au sein de cet établissement d'enseignement médical. Pour preuve, deux coordonnatrices qui

avaient trempé dans ces sales pratiques depuis longtemps ont été tout simplement révoquées.

Rappelons que l'ISTM/Kananga organise le cycle de graduat et le cycle de licence dans quatre sections. La cinquième

sera organisée à partir de cette année académique 2019-2020. Il s'agit des sections sciences infirmières, techniques de laboratoire ; gestion des institutions de santé ; nutrition diététique et la nouvelle filière d'hygiène et assainissement. Cet établissement d'enseignement médical s'est fixé deux objectifs institutionnels majeurs, à savoir former des cadres spécialisés dans le domaine des sciences et des techniques médicales et paramédicales et organiser la recherche sur l'adaptation des techniques et technologies nouvelles aux conditions de la République démocratique du Congo et de conférer des grades légaux, conformément aux dispositions légales et réglementaires sur la collation des grades académiques.

Blandine Lusimana

RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ

Le vice-ministre envisage une visite des chantiers du secteur

La descente sur le terrain de Papy Pungu, prévue dans les tout prochains jours, devra lui permettre de faire un état des lieux de son département.



Le vice-ministre Papy Pungu s'entretenant avec les responsables de la Snel et de la Régideso

Le vice-ministre des Ressources hydrauliques et de l'électricité a présidé, le 2 octobre, une séance de travail à laquelle ont pris part les directeurs généraux de la Société nationale d'électricité (Snel) et de la Régie de distribution d'eau de la République démocratique du Congo (Regideso). Cette séance, qui rentre dans le cadre de l'appropriation du programme d'urgence des cent jours initié par le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, conformément aux orientations du Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, a essentiellement tourné autour des attentes dans le secteur de l'eau et de l'électricité.

Les responsables de la Snel et de la Régideso ont pré-

senté leurs réalisations et soumis au vice-ministre des contraintes affectant l'exécution de différents projets.

Un plan directeur d'urgence de desserte en eau et en électricité

Au regard de l'évaluation faite, Papy Pungu a instruit les responsables de ces deux sociétés pour l'élaboration, dans un bref délai, d'un plan directeur d'urgence de desserte en eau et en électricité pour la ville de Kinshasa ainsi que d'autres villes du pays. Ceci, en vue de soulager les difficultés rencontrées par la population, conformément à la vision du chef de l'Etat qui place le peuple au cœur de l'action gouvernementale.

Déjà, dans les jours qui viennent, il a prévu une des-

cente sur le terrain en vue de l'inspection des différents chantiers de ce secteur. Cette visite, a-t-il dit, lui permettra de s'assurer de l'évolution des projets.

Le directeur général de la Snel a, par ailleurs, informé le vice-ministre des actes de vandalisme visant le réseau de cette société. Papy Pungu s'est engagé à saisir notamment le vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur et de la sécurité, pour des dispositions qui s'imposeraient. Il a également souligné la nécessité de dialoguer et de collaborer avec la société civile, en vue de promouvoir le civisme énergétique et faire cesser le sabotage des efforts de la Snel pour l'amélioration de la desserte en électricité.

Lucien Dianzenza

DIASPORA

Saison Africa 2020

Initié par Emmanuel Macron, le chef d'Etat français, le projet autour des grands défis qui se présentent à l'Afrique se déroulera sur tout le territoire de la République (métropole et territoires ultra-marins) du 1^{er} juin à mi-décembre 2020.

Dédiée aux cinquante-quatre États du continent africain, la saison Africa 2020 est un projet hors normes. Conçu autour des grands défis du XXI^e siècle, il présentera les points de vue de la société civile africaine du continent et de sa diaspora récente.

Africa2020 sera la caisse de résonance de ces agents du changement qui impactent les sociétés contemporaines.

Lors de son évocation, il y a deux ans, le 28 novembre, à Ouagadougou, Emmanuel

Macron disait : « Je considère que l'Afrique est tout simplement le continent central, global, incontournable, car c'est ici que se télescopent tous les défis contemporains. C'est en Afrique que se jouera une partie du basculement du monde ».

Africa2020 est un projet panafricain et pluridisciplinaire, centré sur l'innovation dans les arts, les sciences, les technologies, l'entrepreneuriat et l'économie. L'éducation sera une question transversale pour le partage et la transmission de savoirs. Cette saison inédite favorisera les mobilités, mettra à l'honneur les femmes dans tous les secteurs d'activités et ciblera en priorité la jeunesse. L'ambition d'Africa 2020 est de créer un mouvement d'émancipation global à travers un engagement durable bâti autour des valeurs de la citoyenneté. Pour N'Gone Fall, commissaire générale de la Saison Afrique 2020, l'idée c'est de se dire :

«Je considère que l'Afrique est tout simplement le continent central, global, incontournable, car c'est ici que se télescopent tous les défis contemporains. C'est en Afrique que se jouera une partie du basculement du monde»



«Qu'est-ce qui caractérise les sociétés en Afrique, dans tous les domaines ?...et de laisser les Africains s'exprimer...Laissez-nous vous dire qui nous sommes.»

Parmi les programmations déjà connues, Jorus Mabilia et Chrysogone Diangouaya, tous deux artistes-comédiens, Caya Makhélé, éditeur-écrivain et Vincent Mambachaka, de l'espace Lingatéré, sont répertoriés. En marge de celles-ci, la médiathèque de Bordeaux rendra hommage au poète congolais Gabriel Mwènè Okoundji durant le printemps des poètes en 2020.

Marie Alfred Ngoma

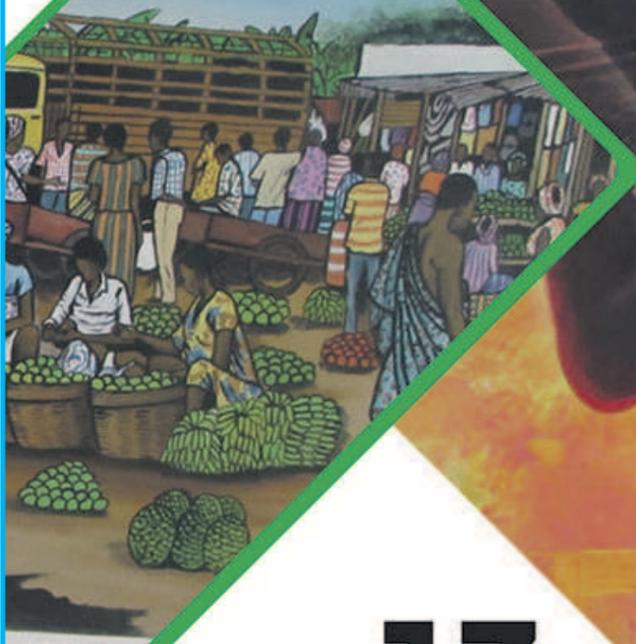
Le Musée Galerie du Bassin du Congo

présente

LIPANDA

Une exposition de peinture et de sculpture,
à l'occasion des festivités du 59^{ème} anniversaire
de l'indépendance du Congo

*Marché du village
Nzimmy B*



*A la recherche du bonheur
Tumbe Chris*

13
du **Août**
Au **12**
Octobre 2019

*Les géants de la forêt
Zénon Mosséli*



Musée
du Bassin du **Congo**

Contacts
+242 06 666 70 65
+242 04 411 64 11

Adresse
84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



MUSIQUES SPIRITUELLES ET DE CHANT

Le Chœur des Séraphins honoré au festival international du Caire

Représentant la République du Congo à la douzième édition de la manifestation qui s'est tenue du 18 au 27 septembre dernier, dans la capitale égyptienne, le groupe a restitué cet événement à son retour au pays.



Environ vingt-deux pays ont pris part au festival à travers groupes et chorales, entre autres, l'Algérie, le Bangladesh, les deux Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Maroc, le Nigeria, l'Espagne, la France. Cette douzième édition a été placée sur le thème « Paix », une valeur encore recherchée dans les religions, au vu des attentats qui sont toujours perpétrés dans les cultes des chrétiens coptes.

Le représentant du Congo a présidé tant à la cérémonie d'ouverture que de clôture. Pour la petite histoire, il y a deux ans, lors de la dixième édition de ce festival, le ministère de la Culture avait délégué Le Chœur des Séraphins pour représenter le pays. Sa prestation avait tellement marqué le comité d'organisation que ce groupe a été l'invité d'honneur de cette douzième édition, après avoir égale-

ment bénéficié de ce privilège lors de la onzième. Il est revenu avec un trophée octroyé à sa responsable, Alphonsine Atta Ekomba.

Le Chœur des Séraphins, six ans déjà

L'organisation en Égypte de ce festival Musiques spirituelles et de chant, a indiqué la présidente de la chorale Le Chœur des Séraphins, s'explique par le fait que les chrétiens de l'Église copte sont toujours victimes des bombes lors de leurs cultes, entraînant beaucoup de morts. C'est ainsi que le ministère égyptien de la Culture, appuyant l'initiative du Pr Intessar Abdel-Fattah, fondateur du festival, a pensé qu'il fallait mélanger les cultures, les religions pour qu'il y ait la paix car tout le monde prie un seul être suprême qui est Dieu, qu'on l'appelle Allah, Bouddha, Jésus-Christ,

Le Chœur des Séraphins à son arrivée à Maya-Maya etc. Alphonsine Atta Ekomba a profité de l'occasion pour informer la presse que son groupe venait de célébrer le sixième anniversaire de son existence. Dressant le bilan à mi-parcours, elle a estimé qu'en six ans, le groupe a fait du chemin, participant à de nombreux festivals. « Nous sommes allés nous produire un peu partout, à l'instar de l'Afrique du Sud où nous avons obtenu la médaille d'argent. Nous sommes partis tout dernièrement pour Lisbonne, au Portugal, invités par la fédération internationale de musique chorale. C'est pour louer le Seigneur que nous sommes là. Sur le plan national et international nous sommes déjà à plus de six trophées, cela suppose que le travail se fait », s'est-elle réjouie.

Bruno Okokana

MIGRATION SPORTIVE FÉMININE

Pointe-Noire va abriter un atelier

La rencontre sera organisée par la représentation locale du Réseau des femmes journalistes d'Afrique «Les panafricaines», en partenariat avec la direction départementale des Sports et de l'éducation physique de la ville océane.

La représentante du Réseau des femmes journalistes d'Afrique à Pointe-Noire, Charlem Léa Itoua, a été reçue, le 3 octobre, par le directeur départemental des Sports et de l'éducation physique, Joseph Biangou Ndinga, avec qui elle s'est entretenue sur l'organisation de la rencontre. La représentante des Panafricaines a présenté avant tout ce réseau à son interlocuteur, avant de solliciter l'organisation dans la ville océane d'un atelier de sensibilisation à l'intention des jeunes filles sportives qui sont souvent animées par l'esprit de migrer d'un pays à un autre ou d'un continent à un autre. Cet atelier, a-t-elle expliqué, se focalisera sur leur sensibilisation à travers trois thèmes qui y seront développés, afin de les aider à la prise des décisions responsables au cours de leur carrière.

L'organisation de cette rencontre, a ajouté Charlem Léa Itoua, s'inscrit dans le cadre du plan d'action 2018-2019 du Réseau des femmes journalistes d'Afrique, adopté à Casablanca, au Maroc, lors de son deuxième congrès tenu sur le thème « La migration africaine, une chance pour l'Afrique, une responsabilité pour les médias ».

Justifiant le choix porté sur les jeunes femmes sportives, l'oratrice a signifié: « La majorité des clubs de football de Pointe-Noire est composée des joueuses de différentes nationalités. Ainsi, c'est cette image positive que nous voulons présenter à l'opinion internationale afin de montrer que la migration est un phénomène naturel, elle constitue parfois la solution et non pas toujours un problème ».

En effet, a-t-elle soutenu, la migration n'est toujours pas une mauvaise chose mais ce qu'il y a lieu de faire c'est envisager comment éviter les risques de celle-ci aussi bien pour les migrants eux-mêmes que pour les pays d'accueil.

« La mission des Panafricaines est de rétablir la vérité, lutter contre les stéréotypes, démystifier le phénomène de migration non pas seulement auprès des Européens mais surtout auprès des Africains », a-t-elle souligné.

Proper Mabondzo

RÉFLEXION

Et la bataille des monnaies s'engagea ...

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le dollar américain était perçu sur les cinq continents comme la monnaie la plus sûre, pour ne pas dire la seule réellement fiable de la planète et, de ce fait, l'essentiel des réserves que les Etats conservaient dans leurs coffres était constitué de cette monnaie. Ce qui, tout autant sinon même plus que la richesse économique et la puissance militaire, confirmait la suprématie de l'Oncle Sam à l'échelle planétaire avec tous les avantages que cela comportait sur le plan stratégique.

Or voici qu'un mouvement inverse semble se dessiner avec une forte réduction de la part du dollar dans les réserves de change des Etats, une croissance inédite de l'euro, une montée en puissance certes modeste pour l'instant du yen japonais et surtout l'apparition du yuan chinois dans ces mêmes réserves. Rendues publiques la semaine dernière par le Fonds monétaire internatio-

nal, les données semblent indiquer qu'une véritable compétition monétaire s'engage à l'échelle mondiale dont, au final, le dollar pourrait bien être le grand perdant à échéance de quelques années.

Pour mesurer l'ampleur du mouvement qui se dessine, il faut avoir présentes à l'esprit les deux données suivantes :

1. Le président américain, Donald Trump, s'est lancé dans une guerre commerciale avec la Chine, l'Europe et la Russie dont personne ne peut aujourd'hui prédire ce qu'il sortira, mais qui dégrade fortement l'image des Etats-Unis dans le monde financier. La politique de l'« America first » qu'il a inscrite au cœur de sa campagne en vue du renouvellement de son mandat présidentiel dans les mois à venir ne peut, en effet, qu'avoir des conséquences négatives sur l'économie américaine. Ce qui a pour conséquence d'amener les Etats et les gouvernements à se protéger par anticipation contre une

crise économique qui pourrait s'avérer pire que celle des années trente du siècle précédent née précisément aux Etats-Unis.

2. Cette même guerre commerciale a un effet dont on ne mesure pas encore la véritable conséquence qui est de dissuader les Etats d'engranger la dette publique américaine en souscrivant massivement aux emprunts d'Etat à court, moyen et long terme. C'est ainsi que la Chine, qui possède 1120 milliards de dollars d'emprunts américains et qui est donc le premier créancier des Etats-Unis, vient de se débarrasser de dix milliards de dollars de la dette américaine qu'elle avait accumulée tout au long des dernières décennies. Survenue au mois de mars, cette vente n'a guère été commentée publiquement, mais elle sonne comme une alerte, comme un avertissement que le locataire de la Maison-Blanche n'a manifestement pas perçu ou compris, mais que les autres grandes puissances ont bien pris en compte.

Si l'on ajoute à ce qui précède le fait que le déficit commercial des Etats-Unis atteint le chiffre pharamineux de 800 milliards de dollars par an, tout laisse prévoir une remise en question prochaine des rapports de force instaurés sur le plan monétaire par les accords signés à Bretton Woods, dans le New Hampshire, en 1944. Des accords conclus au sortir de la Seconde Guerre mondiale, qui avaient imposé le dollar comme la monnaie clé du système économique mondial et, de ce fait, confirmé les Etats-Unis comme la première puissance du globe.

Il suffit aujourd'hui de regarder comment la Chine de Xi Jinping et la Russie de Vladimir Poutine bandent leurs muscles pour comprendre que l'arme monétaire sera dans les mois et les années à venir l'un des principaux instruments de la bataille stratégique qui s'engage entre les « super grands » de la planète.

Jean-Paul Pigasse